

Rapport d'activité 2010

DREAL Rhône-Alpes



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Rhône-Alpes



SOMMAIRE

Edito	3
Accompagner la mutation écologique de l'économie, des modes de consommation et de la société française	4
Les hommes et les femmes de la DREAL	6
Les orientations stratégiques	7
- Coordonner et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques ainsi qu'à l'adaptation aux changements climatiques.	8
- Préserver la biodiversité en assurant une meilleure protection et gestion des richesses naturelles	10
- Formuler et mettre en œuvre des politiques régionales de gestion durable des autres ressources en particulier l'eau et les matériaux, aux échelles pertinentes dans une approche transversale	12
- Développer une approche intégrée des risques technologiques et naturels afin de les réduire	14
- Lutter contre les pollutions, les nuisances et prévenir les risques chroniques	19
- Porter une vision dynamique de l'aménagement régional articulée avec celle des territoires voisins, à l'échelle des territoires pertinents privilégiant ceux présentant les enjeux les plus importants	22
- Développer une politique de l'habitat et de la ressource foncière	24
- Développer une politique des transports et des déplacements à même de répondre aux besoins de la population, en réduisant leur empreinte en matière d'environnement et de risques	26
- Disposer en interne d'une forte capacité en matière de connaissance et de prospective dans l'ensemble des champs d'intervention des services, la développer et la diffuser très largement, en toute transparence	29
- Renforcer la mise en cohérence des enjeux correspondant aux multiples champs de compétence des services	31
- Favoriser et contribuer à l'émergence de projets de développement durable permettant aux acteurs économiques et scientifiques d'engager la mutation de leur stratégie, de leurs politiques et de leurs produits et services, en liaison avec les autres parties prenantes, dont les collectivités territoriales	33
- Contribuer à la sortie de crise tout en tirant des enseignements	35
- Rechercher une meilleure synergie de l'ensemble des services du MEDDTL et des partenaires associés	36
La DREAL en action dans les départements	37
- L' Ain	38
- La Drôme/Ardèche	39
- L'Isère	40
- La Loire	41
- Le Rhône.....	42
- Les Deux Savoie	43
Les chiffres clés des UT	44
Les fonctions supports	45
L'organigramme	49
L'ABCDAire de la DREAL Rhône-Alpes	50

« *Le Grenelle de l'environnement
est désormais ancré dans le quotidien !* »



La loi Grenelle 2 votée en juin 2010, et promulguée en juillet 2010, correspond à la mise en application concrète d'une partie des engagements du Grenelle Environnement. Avec elle, les principes du Grenelle s'inscrivent chaque jour davantage dans la réalité économique, sociale et environnementale de notre pays. La DREAL, pilote transversal des politiques du MEDDTL en Rhône- Alpes, accompagne en région la mutation écologique, un engagement nécessaire de la société dans le développement durable.

En 2010, la DREAL a couvert de façon active l'ensemble des champs du Grenelle par le lancement ou la concrétisation de nombreux chantiers. Ainsi des actions ont été menées pour favoriser la sobriété énergétique des bâtiments et une gestion des ressources foncières plus responsable. Une réflexion a été initiée pour une organisation des transports plus respectueuse de l'environnement. L'élaboration du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) a démarré en partenariat avec la Région Rhône Alpes. Ce schéma doit fixer des objectifs pour la région Rhône-Alpes en termes de climat, d'air et d'énergie, ainsi que les orientations permettant de les

atteindre. 2010 a vu aussi la préparation du processus Trame Verte et Bleue, mesure phare de la loi Grenelle 2, qui contribue à préserver la biodiversité. Enfin, nous avons poursuivi et consolidé notre démarche de maîtrise des risques technologiques et naturels par un travail de contrôles soutenus sur le terrain ...

Tous ces projets sont menés dans l'esprit du Grenelle, c'est à dire en accord avec le principe de gouvernance à cinq qui associe représentants de l'État, partenaires sociaux, organisations syndicales et patronales, associations de la société civile et collectivités territoriales ; un principe qui s'avère un outil de concertation et de mobilisation efficace, un principe parfaitement illustré par la création du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques industriels dans l'Y grenoblois (SPPPY).

Nous sommes en recherche de synergie permanente avec l'ensemble des services du MEDDTL de la région afin de porter de façon partagée et efficace les politiques publiques. Pour cela, nous favorisons la transversalité en mutualisant nos ressources, nos connaissances et nos moyens. Ainsi nous formons un véritable « système global » au service des politiques publiques et du développement durable. Jamais certaines de nos politiques n'ont été aussi « durables » en profondeur.

Enfin, selon la formule, « nous devons penser global, mais agir local ». L'étendue de la région Rhône-Alpes et son hétérogénéité nous amènent à intégrer les spécificités de chaque territoire, pour que chacun porte un projet qui lui soit propre, en concertation avec les milieux socio-économiques et les collectivités locales. L'écoute des parties prenantes chère à la DREAL prend ici tout son sens ; nous avancerons tous ensemble avec une meilleure écoute et prise en compte des besoins de chacun en gardant toujours à l'esprit l'intérêt général.

Tous les projets, tous les chantiers, nous pouvons les porter grâce à la mobilisation des 723 agents de la DREAL Rhône-Alpes en service au siège à Lyon, ou dans les Unités Territoriales, au niveau des départements. La culture DREAL après deux années de création a émergé ; une culture qui s'appuie de façon légitime et naturelle sur les trois piliers du développement durable, environnemental, économique et social. Les agents partagent aujourd'hui des projets forts et fédérateurs qui favorisent cohésion et efficacité. Demain, le regroupement des agents de Lyon sur un seul site, fin 2011 renforcera encore cette unité.

Les chantiers sont immenses, à la hauteur des enjeux de l'environnement. Mais leur concrétisation démontre que notre société évolue et prend conscience que le développement durable n'est pas un mot à la mode et que le Grenelle devient une réalité concrète au quotidien.

Philippe LEDENVIC
Directeur régional



Accompagner la mutation des modes de consommation

Les domaines d'intervention de la DREAL,

Energie
Eau Climat Air
Biodiversité Transports
Territoires Logement
Prévention des risques
Déplacements

La DREAL est le service régional qui décline, pour le compte du ministère de l'Écologie, la politique nationale de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité, de lutte contre les risques, mais aussi la politique nationale du logement et de renouvellement urbain, dans une approche intégrée d'aménagement et de développement durables.

Ambition : faire du développement durable une réalité quotidienne

Sous l'autorité du Préfet de région et avec la compétence de plus de 700 agents (dont de nombreux experts), la DREAL décline localement les politiques du MEDDTL. Elle met en œuvre des missions sous l'autorité de chaque Préfet de département, notamment grâce à des unités territoriales placées sous leur autorité fonctionnelle. Son rôle est de développer une capacité d'expertise et d'action, outil qui permet de renforcer l'action de l'État et de rendre celle-ci plus pertinente.

La DREAL est chargée :

- d'élaborer et mettre en œuvre les politiques de l'État en matière **d'environnement, de développement et d'aménagement durables**,
- d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques de l'État en matière de **logement** : développement de l'offre, rénovation

urbaine et lutte contre l'habitat indigne ;

- de veiller à l'intégration des objectifs du développement durable, d'assister les autorités administratives compétentes en matière d'environnement sur les **plans, programmes et projets** ;
- de **promouvoir la participation des citoyens** dans l'élaboration des projets ayant une incidence sur l'environnement ou l'aménagement du territoire ;
- de contribuer à **l'information, à la formation et à l'éducation des citoyens** sur les enjeux du développement durable et à leur sensibilisation aux risques.

Elle contribue aussi activement à la mise en œuvre du plan de relance de l'économie nationale.

écologique de l'économie, et de la société française

Gouvernance : favoriser la transversalité

La DREAL est le lieu de pilotage des services et de coordination des services déconcentrés qui mettent en œuvre les politiques du MEDDTL en région.

En tant que responsable de Budgets Opérationnels de Programme (BOP), elle répartit les moyens humains et matériels mis à disposition par le ministère pour les services entrant dans sa zone de gouvernance : le CETE, la DIR CE, les DDT, le MIGT, le SNRS qui a concerné 3 000 agents en 2010.

Il lui revient également d'assurer plus largement la coordination de la mise en œuvre des politiques du ministère avec les actions des établissements publics de l'Etat concernés.

Cet enjeu est particulièrement renforcé en région Rhône-Alpes puisqu'elle est le lieu d'implantation de nombreux établissements

et services du ministère. (CETE, CETU, CERTU, IFSTTAR, etc...).

Le directeur régional de la DREAL est par ailleurs :

- ↳ délégué de bassin Rhône-Méditerranée,
- ↳ délégué de zone de défense Sud-Est,
- ↳ délégué régional adjoint de l'ANAH.

Il représente aussi le MEDDTL en étant administrateur de différents organismes :

- ↳ l'EPORA, l'EPASE, l'EPANI,
- ↳ l'ATMB, du SFTRF, l'aéroport Saint Exupéry,
- ↳ le Parc National de la Vanoise, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse,
- ↳ les agences d'urbanisme en Rhône-Alpes,
- ↳ les CROUS de Lyon, Saint Etienne et de Grenoble.

Moyens de fonctionnement et d'intervention

En tant que coordonnateur des services travaillant pour le MEDDTL en région, la DREAL Rhône-Alpes a la responsabilité de répartir entre ces services en Rhône-Alpes, les budgets faisant l'objet d'une programmation régionale.

Les budgets de fonctionnement et d'intervention alloués à la DREAL Rhône-Alpes pour ses propres besoins et la mise en œuvre des politiques publiques (projets, subventions) proviennent de budgets faisant l'objet d'une programmation régionale et nationale.

Domaines de compétences	Budgets faisant l'objet d'une programmation régionale en M€	dont Budgets de fonctionnement et d'intervention en M€
Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	9,89	4,60
Développement et amélioration de l'offre de logement	68,32	0,26
Energie et après-mines	-	1,81
Prévention des risques	55,82	2,02
Infrastructures et services de transport	0,65	55,7
- dont ferroviaire	-	38,25
- dont investissements routiers	-	15,80
Sécurité routière	2,17	0,02
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	31	15,36
TOTAL	167,85	79,80

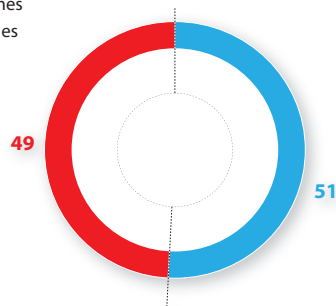
Les hommes et les mosaïque



723 agents , 555 à Lyon, 168 répartis sur tous les départements de la Région, experts dans leur métiers, sont guidés par trois principes d'action : être force de proposition et accompagner les projets, diffuser et faire partager une vision intégrée et équilibrée de tous les enjeux et appliquer, sans état d'âme et avec discernement les réglementations. Tous les agents portent la culture DREAL. Véritable richesse, elle est le fruit de cultures diverses et complémentaires et de la volonté d'intégrer pleinement les enjeux environnementaux et sociaux au cœur de toutes les politiques publiques.

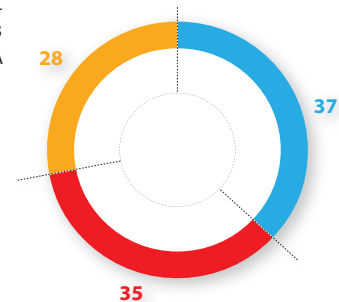
RÉPARTITION SELON LE SEXE

- Hommes
- Femmes



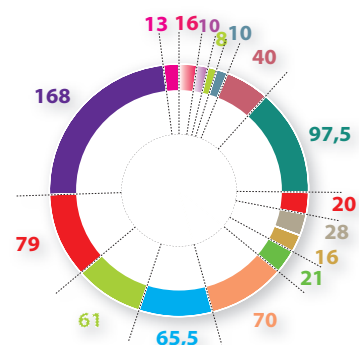
RÉPARTITION SELON LA CATÉGORIE

- Cat. C
- Cat. B
- Cat. A



RÉPARTITION PAR SERVICES

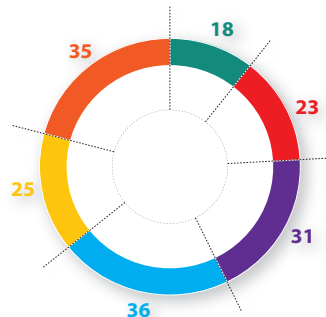
- Autres
- Unités départementales
- Transport et véhicules
- Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions
- Ressources humaines
- Prévention des risques
- Logement, construction et ville
- Développement durable, Grenelle et partenariat
- Connaissance, études, prospective et évaluation
- Animation stratégique et programmation
- Affaires matérielles, informatique et financières
- Aménagement, paysage, infrastructure
- Mission juridique
- Délégation de zone
- Délégation de bassin
- Direction coordination, communication



femmes de la DREAL, de compétences

RÉPARTITION PAR UNITÉS TERRITORIALES

- UT du Rhône
- UT de la Loire
- UT de l'Isère
- UT des 2 Savoies
- UT de la Drôme Ardèche
- UT de l'Ain



13 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES autour de 5 thèmes majeurs

Cinq thèmes majeurs cohérents avec le Grenelle de l'Environnement constituent le fondement de la stratégie du MEDDTL et orientent l'action des services de l'État dans les années à venir :

- la lutte contre les changements climatiques,
- la préservation de la biodiversité, la protection et la gestion des milieux naturels,
- la préservation de la santé et de l'environnement contre tous les types de risques sanitaires, naturels et technologiques,
- une consommation et une production économes des ressources et des milieux, stimulant l'innovation et poussant à une mutation de l'économie,
- l'adaptation à la crise financière et économique.

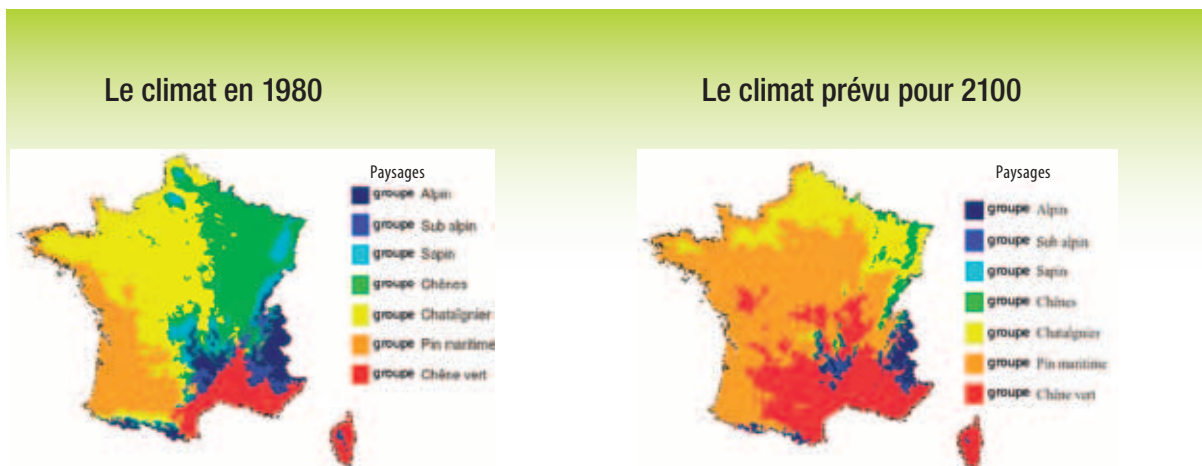
A partir de ces enjeux, et dans le cadre de sa mission de coordination avec les services de l'État de sa zone de gouvernance, la DREAL a élaboré un document stratégique régional (le DSR). Celui-ci fixe sur un horizon de trois ans, les orientations de la politique du MEDDTL en région. Ce document, dont l'écriture associe l'ensemble des organismes, favorise la transversalité et le partage des enjeux. Il permet de coordonner tous les acteurs porteurs des politiques du ministère autour d'objectifs partagés, dans l'esprit du Grenelle.

13 orientations stratégiques régionales ont été déterminées. Elles s'appuient sur un diagnostic territorial et l'ensemble des travaux menés par la DREAL. Comme pour celui de 2009, le bilan de l'année 2010 de la DREAL Rhône-Alpes a été construit autour de ces 13 orientations.

La numérotation des orientations stratégiques a uniquement pour objectif de pouvoir s'y référer. Elle ne saurait valoir ordre de priorité entre elles.

Coordonner et contribuer à la réduction et autres polluants atmosphériques ainsi qu'à

Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) : après la concertation, l'élaboration



Après plusieurs mois de travaux des différents collèges du Grenelle, la concertation nationale en vue de l'élaboration du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) s'est achevée en novembre 2010.

Dans le cadre de cette concertation, une réunion a été organisée sous la présidence du Préfet de la Région Rhône-Alpes le 29 octobre 2010 pour les territoires de Rhône-Alpes, de PACA et de la Corse. Plus de 100 participants des cinq collèges du Grenelle des trois régions ont participé aux débats qui ont suivi la présentation de la problématique d'ensemble du changement climatique.

Les principaux points qui ont émergé sont les suivants :

- l'impérieuse nécessité de poursuivre la lutte contre l'étalement urbain et le gaspillage de l'espace au détriment des terrains agricoles (notamment pour les productions locales),
- qui ont pour effet d'accroître la chaleur urbaine, le phénomène de ruissellement et la perte de biodiversité.
- la préservation de la biodiversité, la trame verte et bleue et le rétablissement de continuités naturelles.
- la nécessité de favoriser quand il y a financements publics les projets prenant en compte les effets du changement clima-

tique dans les territoires.

- la sélection de programmes de recherche destinés à faciliter la décision et l'action ainsi que la création d'outils d'aide à la décision.

En outre, des réflexions ont été conduites en Rhône-Alpes sur la ressource en eau. La région dispose d'une ressource en eau plus abondante que le reste du territoire national, néanmoins cette ressource est très sollicitée et une quarantaine de bassins versants font régulièrement l'objet de restrictions des usages en période de sécheresse.

Le changement climatique va réduire le volume des précipitations utiles, une analyse de la vulnérabilité des territoires au regard de la ressource en eau a été conduite. Ce sujet est en cours d'approfondissement dans le cadre du schéma régional Climat Air Energie (SRCAE).

Les travaux d'élaboration et de rédaction du PNACC se poursuivent au niveau central dans l'objectif d'une publication du document en 2011. Cette base pourra être mise à profit dans la réalisation du SRCAE et des PCET (plan climat énergie territorial) des collectivités.

Amélioration de la performance énergétique pour les bâtiments de l'État en Rhône-Alpes

Dans le cadre du Grenelle, l'État se fixe comme objectif de réduire les consommations d'énergie de son parc de bâtiments existants d'au moins 38 % et de 50 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020. En 2010, des audits énergétiques ont été réalisés (pour un coût de 3,7 M €) sur l'ensemble du patrimoine immobilier de l'État en Rhône Alpes, soit 650 sites et 1,5 million de m².

Le plan de relance 2009 a déjà permis de financer des travaux

d'amélioration thermique d'une quarantaine de bâtiments. Des actions innovantes ont été initiées tel que le lancement d'un contrat de performance énergétique (CPE) sur six bâtiments, la mutualisation des contrats de maintenance des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) et un appel à projets photovoltaïques sur une quinzaine de sites répartis sur six départements.

des émissions de gaz à effet de serre

l'adaptation aux changements climatiques

Objectif CO2 : les transporteurs s'engagent



Les entreprises signataires de la charte d'engagement le 16 décembre 2010.

Le 16 décembre 2010, Jean-François Carencu (Préfet de Région Rhône-Alpes) et Stefano Chmielewski (Président de la société Renault Trucks) ont reçu à Saint Priest (siège de la société) les 27 entreprises de transport routier de marchandises de la région qui à l'époque avaient signé la charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂, afin de dresser le bilan d'une telle démarche et d'en faire la promotion. Initiée au niveau national en 2007, la démarche « *Objectif CO₂ - Les transporteurs s'engagent* » est portée en Rhône-Alpes par la DREAL et l'ADEME, en collaboration avec les syndicats professionnels de transporteurs (FNTR et TLF), la CRCI (chambre régionale de commerce et de l'industrie) et l'AFT (association pour le développement de la formation professionnelle dans les transports).

Elle vise à :

- améliorer la performance environnementale du transport routier de marchandises, en favorisant la réduction des consommations de carburant et, par conséquent, des émissions de CO₂ ;
- fournir aux entreprises du secteur un cadre méthodologique cohérent, fiable et reconnu au niveau national, avec un suivi d'indicateurs de réalisation des engagements pris et des gains obtenus en matière de réduction des émissions de CO₂.

31 entreprises de transport de marchandises de la région Rhône-Alpes ont désormais signé cette charte.

Les engagements pris concernent plus de 13 200 véhicules à moteur et 14 700 conducteurs.

Les plans d'actions sur 3 ans retenus permettront d'éviter les rejets de plus de 65 000 tonnes de CO₂ et la consommation de plus de 24 millions de litres de gazole.

Le développement des énergies renouvelables

La France s'est engagée au niveau européen à porter la part d'énergies renouvelables à 23 % de sa consommation d'énergie finale d'ici à 2020 alors qu'elles ne représentent actuellement que 14 % de la production énergétique nationale. Au niveau de la région Rhône-Alpes, les énergies renouvelables représentent 15,5 % de la production primaire, avec une part majoritaire de l'énergie hydraulique (75 %). L'objectif est de diversifier les filières en cohérence avec les objectifs nationaux à horizon 2020.

A ce titre à l'échéance de fin 2010 :

- 810 000 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés ; ce qui représente 23 836 installations alors qu'il n'y en avait que 5 500 fin 2009 (pour 186 000 m²). Toutefois ces chiffres montrent une évolution entre 2009 et 2010 qui n'est plus la tendance actuelle en raison du moratoire sur le photovoltaïque du 10 décembre 2010 reconduit le 10 mars 2011.
- 54 éoliennes étaient installées en Rhône-Alpes représentant une puissance de 147,3 MW.

Préserver

en assurant une meilleure protection



Les gorges de l'Ardèche.

Gérer les réserves naturelles

La loi Grenelle 1 prévoit l'extension du réseau des espaces protégés qui comprend les parcs nationaux, les réserves naturelles, les arrêtés de biotope et les arrêtés de géotope. S'agissant des réserves naturelles, la commission d'enquête a donné un avis favorable à l'issue de l'enquête publique pour la création de la réserve naturelle du Haut Rhône. L'enquête s'est déroulée en janvier 2010. Cette nouvelle réserve de 1 881 ha avec 26 kilomètres de linéaire fluvial, sera la troisième réserve sur le fleuve Rhône après celles de l'île de la Platière en Rhône moyen et de la Camargue en Rhône aval. Elle préservera une faune spécifique et des habitats de forêts alluviales remarquables.

L'enquête publique sur la réserve des Gorges de l'Ardèche qui s'est également déroulée en 2010 doit être reconduite courant 2011, suite à des problèmes de procédure. Elle avait fait l'objet d'un avis favorable de la commission d'enquête et d'un accord global des communes concernées.

Les chartes des Parcs Nationaux de

la Vanoise et des Ecrins devraient être finalisées en 2011.

La révision des chartes des Parcs Naturels Régionaux du Pilat et des Monts d'Ardèche s'est poursuivie en 2010 avec l'avis intermédiaire pour le PNR du Pilat (le décret du Pilat est paru). En ce qui concerne le Parc du Haut Jura, après délibérations des régions concernées, il a fait l'objet d'un décret le 1er avril 2011.

Le projet de création du Parc Naturel des Baronnies a fait l'objet d'un avis intermédiaire favorable du Conseil National de la Protection de la Nature.

Protéger les espèces et leurs habitats

Avec un budget de 500 000 € en 2010, la DREAL Rhône-Alpes a poursuivi l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions pour les espèces protégées. Une réunion de coordination à l'échelle inter-régionale (Massif Alpin, Pyrénées et Massif Central) a été organisée avec la DRAAF pour la mise en œuvre du plan Loup 2009-2012, notamment pour les nouveaux territoires confrontés à la

colonisation de cette espèce. Le plan Cistude a été approuvé en 2010.

Le plan national pour l'Apron du Rhône, élaboré en 2010 sera validé en 2011. Par ailleurs, la DREAL a mis en œuvre au niveau régional les plans nationaux visant les espèces menacées telles que le Gypaète barbu, le Vautour moine, le Vautour percnoptère, l'Aigle de Bonelli, les chiroptères. Une opération de réintroduction de gypaètes barbues a été réalisée avec le concours du Parc Naturel Régional du Vercors, ainsi qu'une réintroduction du bouquetin, espèce emblématique, sous l'égide du Parc Naturel de la Chartreuse. Le plan régional pour le Tétrás lyre s'est poursuivi avec l'identification des zones de reproduction et des zones d'hivernage à préserver, notamment aux abords des stations de ski.

Concernant la commercialisation des espèces protégées soumises à la convention de Washington, 2 750 permis ont été délivrés par la DREAL notamment pour des articles de maroquinerie.

Pour l'ensemble des espèces protégées de Rhône-Alpes, la DREAL assure l'instruction des demandes de dérogation pour destruction d'espèces protégées, il s'agit de garantir par la mise en œuvre de mesures de réduction d'impact et de mesures conservatoires, la préservation des populations de ces espèces.



Le loup : un retour naturel à gérer.

la biodiversité

et gestion des richesses naturelles



Natura 2000 : le réseau rhônalpin progresses

Natura 2000 est une politique européenne dont l'ambition est de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel des territoires. Le réseau rhônalpin continue d'évoluer. En 2010, deux extensions de sites : Bois des Bartres (07) et marais du Val d'Ainan (38) et un nouveau site « Plateau de Loëx » (74) ont été proposés à la Commission Européenne. Les 164 sites (129 désignés au titre de la directive Habitats et 35 au titre de la directive Oiseaux) couvrent 11% du territoire.

70 % des documents d'objectifs sont validés. Les collectivités locales ont pris en charge le pilotage de 97 sites. Suite à la parution du décret du 9 avril 2010 fixant des projets, plans et programmes soumis au régime d'évaluation des incidences Natura 2000, les DDT et la DREAL ont travaillé à l'élaboration des listes locales. A l'issue de nombreuses réunions locales et après avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, les 8 listes ont été arrêtées par les préfets de département.

Développer la connaissance

Les inventaires naturalistes élaborés dans le cadre des ZNIEFF de seconde génération ont été renforcés dans les départements de la Loire et du Rhône par des inventaires départementaux en vue d'établir un atlas de la flore. Afin de diffuser une information environnementale complète auprès des citoyens, des pôles naturalistes « pôle flore », « pôle gestion », sont en cours de constitution en co-pilotage avec la Région Rhône-Alpes.

La conception de la base de données flore a été finalisée. Elle permettra d'identifier les espèces végétales présentes dans les communes.

En parallèle, le porter à connaissance des inventaires zones humides réalisé avec le concours des départements et de l'Agence de l'Eau est progressivement mis en ligne sur le site de la DREAL (www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr) et sur certains sites départementaux.

La caractérisation des sites géologiques patrimoniaux a été réalisée en 2010 dans le cadre de l'inventaire géologique. Celui-ci fera l'objet d'un porter à connaissance auprès des collectivités territoriales et du public en 2011. Plus de 350 sites patrimoniaux ont été recensés à l'échelle de la région. Certains sites remarquables ont vocation à être protégés.

**350 sites
géologiques
patrimoniaux
recensés**

Informers et sensibiliser pour favoriser la prise de conscience

La DREAL met en œuvre et accompagne chaque année des actions de communication vers le grand public et tous les acteurs de la société. Elle a notamment mené, auprès des collectivités territoriales et des services de l'Etat, une campagne d'information sur la Trame Verte et Bleue, mesure phare de la loi Grenelle 2 qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité grâce à la préservation et à la restauration des continuités écologiques.

Des journées d'information et d'échanges ont été organisées avec les acteurs du réseau Natura 2000.

Avec l'Observatoire de la Biodiversité du Parc Naturel Régional du Pilat, des actions de sensibilisation du grand public ont été mises en œuvre. Les citoyens étaient incités à devenir témoins de la richesse de la biodiversité de leur région en participant notamment au recensement des papillons ou au comptage d'une soixantaine d'autres espèces de différentes familles faunistiques ...

La DREAL a aussi participé à la Conférence Française de la Biodiversité qui s'est déroulée à Chamonix du 10 au 12 mai 2010, en présence de 400 participants, organisée dans le cadre de l'année internationale de la Biodiversité déclarée en 2010 par les Nations Unies. A cette occasion, a été édité un numéro spécial de Mille Lieux, destiné à présenter le rôle joué par ce réseau européen pour le maintien de la biodiversité.



Un papillon sur un Lys Martagon

Formuler et mettre en œuvre des des autres ressources en particulier l'eau et les maté

Le cadre régional « carrières » : gérer de façon optimale des ressources et des milieux naturels



Le cadre régional « matériaux et carrières », initié en 2009 et lancé en 2010 par la DREAL a pour ambition de préciser les besoins en matériaux et la production de granulats en distinguant les matériaux issus du recyclage des déchets du BTP, les alluvions et la roche massive. Il fixera les orientations et les objectifs pour les schémas départementaux des carrières en terme de réduction de la part alluvionnaire au profit des matériaux recyclés et de l'exploitation des gisements en roches massives. Il aura également pour vocation de définir les enjeux environnementaux, techniques et socio-économiques d'importance régionale et de définir les principes de prise en compte dans les futurs

schémas départementaux des carrières afin de limiter les distorsions liées à la production de matériaux entre les départements .

La réduction des flux de transport routier, le recours au transport modal vers le ferroviaire et le fluvial, l'accroissement du recyclage et de la valorisation des déchets issus du BTP constituent les objectifs nouveaux de ce cadrage.

Ainsi, son élaboration permettra d'une part la mise en place d'une politique régionale d'exploitation des carrières, et d'autre part la gestion harmonieuse des ressources naturelles tout en satisfaisant les besoins dans un souci de développement durable.

Ce cadre régional « matériaux et carrières », piloté par un groupe constitué selon le mode de gouvernance Grenelle, devrait être finalisé d'ici fin 2011.

Restaurer et préserver la continuité écologique

Dans le cadre des orientations du Grenelle de l'environnement pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau, la DREAL a coordonné les travaux qui ont conduit à la finalisation des listes d'ouvrages prioritaires sur lesquels des actions de restauration de la continuité sont à prévoir d'ici 2015. Ainsi en région Rhône-Alpes, 331 ouvrages prioritaires ont été recensés.

En parallèle, la révision des classements prévus par l'article L214-17 du Code de l'Environnement est pilotée par la DREAL sur l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée. Les départements, en concertation avec les usagers, ont élaboré courant 2010 leurs projets de listes sur la base d'enjeux écologiques :

- les cours d'eau sur lesquels aucune autorisation ou

concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique (liste 1) : les projets de listes actuels représentent 36% du linéaire sur le bassin Rhône-Méditerranée et 25 % sur le bassin Loire Bretagne ;

- Les cours d'eau dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs (liste 2) : 7% du linéaire total est proposé sur le bassin Rhône-Méditerranée et 14 % sur le bassin Loire Bretagne.

Ces projets seront finalisés d'ici 2012 après une étude de l'impact sur les usages.

politiques régionales de gestion durable

tériaux aux échelles pertinentes, dans une approche transversale

Gestion durable de la ressource en eau

Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée et Loire-Bretagne, adoptés en novembre 2009, ont identifié les bassins en « déséquilibre quantitatif ». Pour ces bassins, la circulaire du 30 juin 2008 prévoit la réalisation d'études afin d'évaluer les volumes prélevables globaux, c'est-à-dire les volumes que le milieu est capable de fournir pour l'ensemble des usages dans des conditions écologiques satisfaisantes, afin de mettre en œuvre une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Au niveau de la Région Rhône-Alpes, 28 territoires sont identifiés ce qui représente environ la moitié de sa superficie. La conclusion de ces études qui seront achevées d'ici fin 2012, doit permettre une mise en cohérence des autorisations de prélèvements et des volumes disponibles, d'ici fin 2014.

Ces études doivent également caractériser la part de l'agriculture dans l'usage de la ressource, et faciliter ainsi la mise en place d'un organisme unique de gestion de l'irrigation collective lorsque le bassin versant est en déséquilibre quantitatif. Les volumes prélevables sont déclinés par saison, avec un point spécifique sur la saison d'étiage. Suivront les étapes de mise en place d'une gestion concertée des volumes

disponibles pour satisfaire les besoins des milieux naturels et concilier l'ensemble des usages, la mise en cohérence des autorisations des prélèvements et des volumes prélevables, des actions de réduction ou d'étalements des prélèvements (économies d'eau notamment) et de création de ressources de substitution qui pourraient bénéficier de financements de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse.

L'engagement de tous les acteurs locaux est absolument nécessaire tout au long de ces études pour que les hypothèses et les résultats soient partagés.

L'année 2010 a été consacrée à la déclinaison des programmes de mesures avec la mise en œuvre pour le bassin Rhône Méditerranée d'un outil de suivi de la mise en œuvre des actions. La DREAL est chargée de l'animation et du cadrage méthodologique. Elle a également participé aux premières discussions sur la mise en place de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sur les deux territoires de Rhône-Alpes identifiés comme obligatoires par le SDAGE Rhône Méditerranée (Arve en Haute Savoie et molasses miocènes du Bas-Dauphiné en Isère).



Développer une approche intégrée des risques

Réduire les risques à la source et assurer leur prise en compte dans l'urbanisme



Plan de zonage réglementaire du PPRT de Jarrié approuvé le 20 décembre 2010

Elle a participé avec la DDT 74 au suivi du plan de financement et au suivi de l'opération de vidange de la poche d'eau du glacier de Tête Rousse.

La DREAL a défini les suites à donner aux PAPI existants (Programmes d'Actions pour la Prévention des Inondations) et préparé avec les DDT la mise en place des nouveaux PAPI.

Conformément aux orientations nationales en matière de prévention des risques technologiques, les efforts de l'inspection des installations classées de la DREAL ont porté sur l'examen des Études de Danger des Établissements SEVESO AS (avec servitudes) et l'appréciation de la démarche de maîtrise des risques à la source par les exploitants, et sur la prescription des Plans de Prévention des Risques Technologiques (50 PPRT à réaliser en Rhône-Alpes pour les 77 établissements SEVESO AS et les 4 stockages souterrains de gaz) :

en 2010, 11 PPRT ont été prescrits par les Préfets sur proposition de l'inspection DREAL (soit 35 PPRT en cumul à fin 2010).

De manière plus précise en 2010 : 1 PPRT a été prescrit dans le département de l'Ain, 2 dans la Drôme, 1 dans la Loire, 2 en Isère, 3 dans le Rhône et 2 en Savoie. 3 PPRT ont été mis à l'enquête publique (UKOBA à Saint Jean de Thurigneux dans l'Ain, ARKEMA-CEZUS à Jarrié en Isère et GPHS à Annecy en Haute-Savoie). La mobilisation de l'équipe projet DREAL/DDT sur le PPRT de Jarrié a conduit à son approbation par M. le Préfet de l'Isère le 20 décembre 2010, ainsi qu'à la signature le 21 décembre 2010 d'une convention

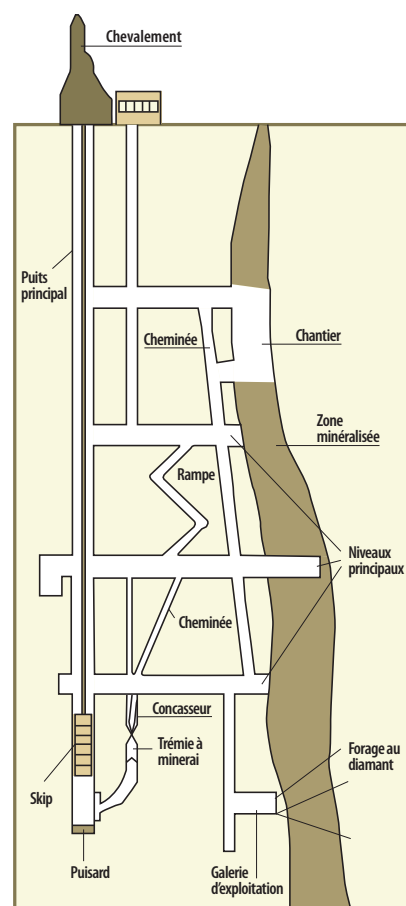
de co-financement Etat-ARKEMA de mesures supplémentaires de réduction du risque au sein du site pour un montant total de 105 M€, avec une contribution de l'état de 40 M€. Ce qui permettra une réduction importante des zones de maîtrise de l'urbanisation.

En matière de gestion des risques miniers, 2010 a été marquée par une mobilisation de fond sur les PPRM (contribution à la définition de la doctrine nationale, avancée des PPRM en cours, prescription du PPRM de Voglans en Savoie le 23 juin 2010), par la poursuite du groupe projet sur St Etienne, et par la relance des procédures d'arrêt de travaux miniers des 3 dernières concessions.

En matière de risques naturels, il n'y a pas de réduction possible de l'aléa à la source comme pour les risques technologiques.

Au titre de la mission de bassin, la DREAL continue à apporter son appui à la DREAL Bourgogne et aux services départementaux (Rhône, Ain, Saône-et-Loire) chargés de la réalisation des Plans de Prévention des Risques Inondation du Val de Saône. Par ailleurs, la DREAL a poursuivi le suivi technique d'opérations en lien avec les DDT concernées (secteur de l'Ondaine (Loire), du Gier suite aux inondations de fin 2008 (Loire, Rhône), et de l'Yzeron (Rhône).

Extraction souterraine mine



Coupe schématique d'une mine

technologiques et naturels afin de les réduire

Inspecter les installations industrielles et barrages hydro-électriques concédés



Pose de protection mécanique sur une canalisation d'éthylène.

Globalement, la DREAL a réalisé 98 % de ses objectifs 2010 en matière de contrôle sur site des installations classées, soit 1372 inspections, ce qui constitue un effort important au regard des très fortes contraintes qui étaient fixées, particulièrement la prescription des PPRT, l'instruction des bilans de fonctionnement pour la mise en conformité des installations industrielles les plus importantes en matière de rejets et de pollutions au titre de la directive IPPC et la mise en œuvre de l'action RSDE.

Le programme de contrôle des exploitants de canalisations de transport de gaz et de matières dangereuses a été réalisé (74 visites de surveillance d'ouvrages en service ou supervision d'épreuves et réunion annuelle avec les exploitants pour un objectif de 68). Une opération « visite de chantiers à proximité des canalisations » fin 2010 a permis d'aller au delà des objectifs des opérations de surveillance.

Les opérations de sensibilisation sur les travaux à proximité des canalisations se sont poursuivies avec les opérateurs de réseaux de distribution publique de gaz et la fédération régionale du bâtiment et des travaux publics.

La DREAL a aussi participé en 2010 à plusieurs actions spécifiques de sensibilisation : réunion avec la profession du

BTP sur les demandes de renseignement (DR) et des déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) à Grenoble, participation aux assises de la sécurité GrDF en juin 2010, intervention à la commission transport de matières dangereuses (TMD) de l'union des industries chimiques (UIC) Rhône-Alpes et au SPIRAL risques....

En 2010, un bilan de l'anticipation des mesures prévues par l'arrêté du 4 août 2006 sur le renforcement de la sécurité a été fait pour les 20 communes de l'agglomération grenobloise.

Lors de réunions tenues sous l'autorité du Préfet de l'Isère, les transporteurs ont présenté l'état d'avancement de la mise en place des mesures retenues, soit plus de 20 km de protection mécanique et 15 km de surveillance et/ou balisage renforcés.

En matière d'Équipements Sous Pression, à l'exception du programme de surveillance du parc réalisé partiellement, les actions de contrôle ont été réalisées conformément aux objectifs : visites de supervision des organismes de contrôle (33 visites inopinées ou approfondies), surveillance des 13 services d'inspection reconnus chez les industriels (27 visites de surveillance réalisées), surveillance du parc (9 visites de surveillance courante et 15 visites menées lors d'une opération « coup de poing » sur les tuyauteries dans

le cadre du plan de modernisation des installations industrielles).

Deux faits marquants sont à relever pour l'année 2010 :

- un accident mortel en mai 2010 chez la société Velan à Lyon au cours d'un essai pneumatique d'une vanne : s'agissant d'un accident survenu lors d'un essai pneumatique avant mise sur le marché de la vanne, les dispositions à appliquer relèvent du code du travail
- une plainte déposée par la société Siemens à Berlin qui contestait la demande de la DREAL d'essais à réaliser pour la réception de ses équipements. Cette société estimait que les essais déjà réalisés dans leur usine étaient suffisants. Après des échanges entre la DREAL, le ministère et le secrétariat général aux affaires européennes, cette plainte a été classée sans suite.

Toutes les actions menées par la DREAL en matière d'inspection des installations classées, de canalisations, d'équipements sous pression et de risques miniers sont réalisées par un travail conjoint des Unités Territoriales et du siège.

Le programme d'inspections 2010 des barrages concédés a été conduit conformément aux objectifs fixés, soit 48 ouvrages de classe A, 12 barrages de classe B et 7 barrages de classe C.

Les premières études de dangers ont été reçues, la plupart en fin d'année. Dans le cadre de la démarche qualité de la DREAL, une procédure d'examen de ces études a été mise au point. Le 1er examen a été conduit sur 2 études de danger. L'année 2010 a été mise à profit pour achever la mise en place du service régional de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques : recrutement d'inspecteurs, élaboration du programme de contrôle régional 2011 incluant les barrages et digues qui étaient jusqu'au 31 décembre 2010 de la compétence des services chargés de la police de l'eau. Concernant les exigences nouvelles imposées par la récente réglementation sur les barrages, la mise à jour des consignes de surveillance a été poursuivie. Au cours de l'année 2010, 15 dossiers de travaux de gros entretien d'aménagements hydroélectriques ont été instruits.



••• Développer la connaissance des risques et assumer l'information du public

Sous l'égide du SPIRAL (secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques dans l'agglomération lyonnaise) et du SPPPY (voir encadré), une étude a été réalisée sur le fonctionnement des 32 CLIC (comités locaux d'information et de concertation) de Rhône-Alpes. L'étude révèle différents dysfonctionnements : déséquilibre dans les temps de prise de parole, représentation des collèges, faible participation des salariés... Un livret de préconisations sera diffusé aux membres des CLIC.

En 2010, la lettre semestrielle « Regards sur le Risque » a abordé le thème de la concertation puis celui des riverains des entreprises Seveso.

Les documents relatifs aux CLIC et aux PPRT sont systématiquement mis en ligne sur www.clic-rhonealpes.com (ou www.pprt-rhonealpes.com).

En matière d'information et de développement de la connaissance sur les risques naturels, on peut citer les domaines suivants de mobilisation de la DREAL Rhône-Alpes :

- poursuite de la déclinaison régionale du plan séisme national 2005-2010 : sensibilisation/formation des professionnels à la construction para-sismique en partenariat avec l'enseignement supérieur à Grenoble et à Lyon, organisation en 2010 dans le Rhône et en Haute-Savoie d'une exposition grand public « Vivre avec le risque

sismique » en partenariat avec le réseau Rhône-Alpes des CCSTI et les DDT. La DREAL s'est préparée à la mobilisation pour les suites du plan séisme après la parution des textes nationaux en octobre 2010.

- participation au projet stratégique ALCOTRA Risknat (financé sur programme INTERREG) entre la France, l'Italie et la Suisse, approuvé en avril 2009 pour 3 ans : participation de la DREAL au pilotage du projet, implication technique sur le domaine « plan séisme », et pilotage avec les partenaires de la mise en œuvre de la plate forme transfrontalière de coopération sur les risques naturels.

La DREAL assure les missions de Service Prévision des Crues Rhône amont-Saône, et d'Hydrométrie (mesure des débits des cours d'eau) en Rhône-Alpes. Avec des équipes d'hydrométrie implantées à Lyon, Valence et Annecy, elle pilote la gestion, la maintenance et le développement d'un réseau de plus de 140 points de mesure, ainsi qu'un service d'astreinte pour le dépannage des stations et la réalisation de jaugeages en période de crue.

Cinq stations ont été créées en 2010 pour le suivi des sources, dont une sur le Giffre (74) sur les préconisations du SDAGE. Un bilan approfondi des outils et procédures a été réalisé pour améliorer la circulation et la mise à disposition des données (fréquence de collecte, extrapolation des courbes de tarage).

En 2010, la DREAL a mené plusieurs études techniques visant à optimiser les outils de prévisions des crues : co-pilotage avec le SPC Grand Delta de l'étude de définition d'un modèle hydraulique de prévision sur le Rhône, étude de faisabilité d'intégration du Gier dans la prévision des crues, en lien avec la démarche de Saint-Étienne Métropole.

En termes d'épisodes de crues, l'année a été marquée par un nombre relativement faible de jours (71) en vigilance supérieure au niveau jaune. Les épisodes les plus marquants se concentrent sur le mois de décembre (22 jours en jaunes et 4 en orange). Lors de la crue du 6 au 19 décembre 2010, 18 des 19 tronçons que surveille le SPC ont été en crue simultanément. Cette crue a nécessité un fonctionnement 24h/24h pendant 3 jours. Les bassins les plus touchés ont été celui de l'Ognon et de l'Allan-Savoireuse où un quartier résidentiel de la commune de Bart (Doubs) a été fortement inondé.

Naissance d'un nouvel espace de gouvernance et de concertation



Colloque fondateur du SPPPY de la région grenobloise

Le 30 avril 2010, s'est tenu à Grenoble le colloque sur la prévention des risques et la protection de l'environnement, organisé sous l'impulsion de la DREAL en partenariat avec 19 organismes représentant les cinq collèges de la gouvernance « grenobloise » ; il a réuni plus de 300 personnes, en présence de Madame Jouanno, Secrétaire d'État chargée de l'Ecologie, du vice-président de la région Rhône-Alpes, du Préfet de l'Isère, du Député-Maire de Gières, Monsieur Michel Issindou et de nombreuses autres personnalités, et a institué le SPPPY : Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise (le Y symbolisant le territoire géographique concerné, confluence des vallées de l'Isère et du Drac).

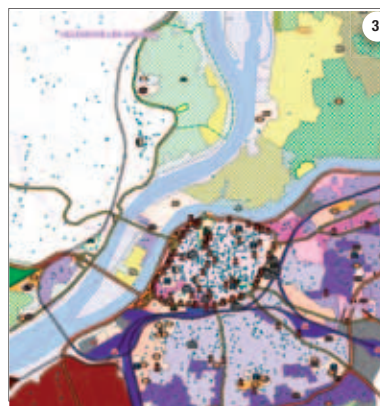
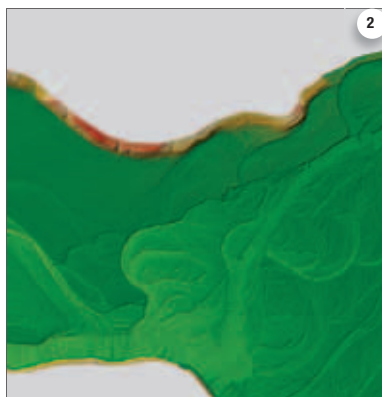
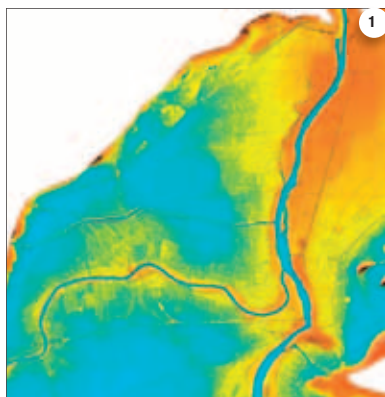
Les actes du colloque peuvent être téléchargés sur le site du SPIRAL www.lyon-spiral.org

Le SPPPY a vocation à être un espace permanent de concertation et est co-présidé par le Préfet de l'Isère et le Député-Maire de Gières.

Les réflexions et les travaux s'articulent autour de cinq commissions thématiques : Risques majeurs (qui prend notamment la suite des travaux du Comité pour l'Information sur les Risques Industriels Majeurs en Isère), Qualité des milieux et biodiversité, Air-énergie-climat, Santé-environnement, Aménagement et économie durables.

Le SPPPY intervient préférentiellement sur le périmètre du SCOT de la région grenobloise mais des actions communes avec d'autres territoires de Rhône-Alpes sont possibles, notamment avec le SPIRAL qui dispose de plus de 20 ans d'expérience en matière de concertation sur les pollutions et les risques.

Piloter la mise en œuvre du volet inondations du plan rhône



En 2010, la poursuite de la mise en œuvre du volet « Inondations » du Plan Rhône a été marquée par les actions suivantes :

- poursuite des études du schéma d'optimisation des zones d'expansion des crues du Rhône en aval de Viviers, avec la conduite de l'étude des conditions de remise en eau des deux îles de La Motte et de l'Oiselet (au droit d'Avignon) pour une crue d'occurrence centennale, et d'une expertise juridique sur la faisabilité du schéma d'optimisation.
- finalisation, et mise à disposition des DDT de l'aléa de référence pour élaborer les Plans de Prévention des Risques Inondation sur l'ensemble du linéaire du Rhône.
- finalisation et mise à disposition fin 2010 de la Base de Données Topographiques Rhône (BDT Rhône) réalisée par l'Institut géographique national et financée dans le cadre du Plan Rhône. Doté d'un modèle numérique de terrain d'une grande précision qui couvre les 3000 km² du fleuve, cet outil à vocation hydraulique (construction de modèles, élaboration de cartes d'aléa, etc.) s'ouvre aussi à d'autres applications (représentation en 3D, caractérisation des vulnérabilités, etc.). Un événementiel en Avignon a été l'occasion, à travers un espace forum et différents supports de communication, d'assurer la promotion de cet outil auprès de l'ensemble des acteurs du bassin.
- mise au point et diffusion d'une méthode Analyse Coût / Bénéfice (ACB). L'objectif : permettre aux gestionnaires du Rhône de conduire des évaluations économiques de leurs projets de protection et de prévention contre les inondations. La « boîte à outil » ACB se compose d'un guide méthodologique, d'un catalogue des fonctions de dommages (pour estimer les dégâts potentiels sur les biens et activités en cas d'inondation), et d'une base de données des enjeux situés dans les zones inondables par le Rhône. Un séminaire réunissant à Valence, les élus, les maîtres d'ouvrage, etc. a permis de promouvoir l'outil ACB.
- montée en puissance des actions de réduction de vulnérabilité sur les bâtiments publics avec la réalisation d'un guide de diagnostic et des premiers tests de celui-ci sur la Drôme et l'Ardèche, sur les réseaux avec la poursuite

1 - Modèle numérique de terrain de la BDT Rhône utilisé pour la modélisation hydraulique de la plaine de Beaucaire - Fourques

2 - Modèle numérique de terrain de la BDT Rhône sans bathymétrie, au niveau de la confluence Rhône-Ain.

3 - Extrait de la base de données enjeux sur le secteur d'Avignon.
Crédit photo : Conception EGEO Solutions

de diagnostics et programmes d'actions sur les secteurs du Rhône moyen et du Rhône amont ; et enfin sur les exploitations agricoles avec la réalisation d'environ 150 diagnostics individuels sur 10 zones test du Rhône aval et du Rhône moyen, qui vont déboucher sur un important programme de travaux de réduction de vulnérabilité.

- suivi des principales opérations du programme de travaux de sécurisation des digues (sous maîtrise d'ouvrage du SYMADREM) et d'amélioration du ressuyage des eaux en Camargue, en termes d'études opérationnelles, et de travaux.
- lancement des études pour finaliser les schémas de gestion des inondations d'une part sur le Rhône moyen (entre Givors et Viviers) en intégrant les problématiques du volet « Qualité des eaux, ressource et biodiversité » du Plan Rhône, et d'autre part sur le Rhône amont (en amont de Givors)
- conduite de deux comités territoriaux de concertation (CTC) : sur le Rhône moyen à Valence, puis sur le Rhône aval à Tarascon.
- analyse et valorisation des résultats sur le sondage d'opinion sur la perception du risque inondation des populations riveraines du Rhône, de la frontière suisse à la mer, réalisé en fin 2009 dans le cadre du volet « Inondations » du Plan Rhône.



••• Préparer la gestion de crise



Cellule de crise - salle d'exploitation.

La préparation de la gestion de crise et l'appui aux autorités préfectorales dans la gestion de crise font également partie des missions de la DREAL et sont complémentaires des missions de prévention des risques technologiques et naturels.

L'année 2010 a été marquée par l'appui de la DREAL au Préfet de zone pour la gestion de plusieurs crises :

- ↳ la grippe A jusque début 2010,
- ↳ le volcan islandais en avril 2010 avec ses conséquences sur les transports aériens, l'aéroport de Saint-Exupéry et les relais pris par les transports terrestres,
- ↳ les crises hivernales en janvier, mars et décembre 2010 avec participation au PC zonal de circulation et au Centre Opérationnel Départemental du Rhône,
- ↳ la crise « hydrocarbures » en octobre-novembre 2010, avec une mobilisation forte pendant une durée particulièrement longue.

Le SIG de crise, qui permet le croisement des aléas et des enjeux dans le domaine du Ministère, constitue l'outil privilégié

de préparation et de gestion des crises. La DREAL participe activement aux exercices zonaux et départementaux.

Les missions de prévention des risques intentionnels se sont poursuivies dans le cadre de la nouvelle législation sur les Secteurs d'Activité d'Importance Vitale; on peut citer l'examen de dossiers dans les domaines de l'énergie, de l'eau potable et des transports en commun.

Pour la prévention et la gestion des crises routières, ont été approuvés par décision préfectorale :

- ↳ le cadre APAISE (Assistance à la Prévention des Aléas et des Intempéries en zone Sud-Est, décision du 10 mai 2010) qui décrit l'organisation et les réactions possibles face aux aléas de toute nature qui menacent le réseau national routier et autoroutier,
- ↳ le Plan Intempéries zonal Rhône-Alpes Auvergne (décision du 22 décembre 2010) qui apporte des précisions sur les intempéries hivernales et qui coordonne les plans qui existaient précédemment.

Lutter contre les pollutions, les nuisances et prévenir les risques chroniques

Réduire les pollutions industrielles : mise en application de la directive IPPC accélérée en 2010

La directive européenne dite « IPPC » (directive 1996/61/CE) vise à minimiser la pollution émanant des grandes installations industrielles et agricoles. Elle se base entre autres sur la mise en place des meilleures techniques disponibles.

Au total, 81 établissements sont devenus IPPC conformes en 2010. Malgré les progrès importants accomplis, fin 2010, parmi les 330 établissements concernés en Rhône-Alpes, 15 sites ICPE n'étaient pas encore conformes à la directive IPPC. Les sites non encore traités se caractérisent par leur complexité (raffineries, sites de production chimique, etc.).

La mise en conformité engendre souvent des changements importants dans les procédés de fabrication et/ou la mise en place de nouveaux dispositifs de dépollution. Cela induit des investissements financiers conséquents qui doivent être analysés finement. Parmi les nombreuses améliorations apportées encore en 2010 en application de la directive IPPC, nous pouvons citer quelques réalisations exemplaires :

- **Total Raffinage :**
 - dans l'air : diminution des flux autorisés en soufre de 500 t d'ici 2014, diminution des flux autorisés en oxydes d'azote (NOx) de 500 t dès 2011 et de 200 t supplémentaires d'ici 2014.
 - dans l'eau : diminution des rejets de substances prioritaires de 77% d'ici 2014.
- **RHODIA Collonges :** réduction des émissions de poussières de 30 à 40 t/an.
- **PERSTORP :** réduction des émissions de composés organo-volatiles (COV) de 65 t/an.

Il convient de comparer ces réductions aux flux de l'ensemble des émetteurs devant déclarer leurs rejets dans la région Rhône-Alpes, soit 14 000 t de SO₂, 11 000 t de NO_x, 1500 t de poussières et 9500 t de COV.

Les progrès accomplis dans le cadre de la directive IPPC poursuivent donc ces efforts.

On notera que les flux de SO₂, NO_x, et de poussières ont diminué de 30% à 40% depuis 2004 et que les COV ont diminué de 65% de depuis 2000.

Promouvoir une approche plus cohérente entre ICPE et police de l'eau :

- **Recherche et réduction des substances dangereuses dans l'environnement (RSDE) :**

La directive cadre sur l'eau, déclinée dans les SDAGE Rhône Méditerranée et Loire Bretagne, a pour ambition le « bon état » des masses d'eau en 2015. Cet objectif passe notamment par la réduction, voire parfois la suppression des émissions des substances prioritaires et/ou dangereuses.



Pollution du Rhône



- • • Cette politique est conduite conjointement par les inspecteurs des installations classées et par les services de police de l'eau.

Pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE),

L'inspection en Rhône-Alpes a traité en priorité en 2010 les plus importants rejets. Les autres établissements feront l'objet d'arrêtés similaires en 2011 puis 2012. Cette action concerne environ 800 établissements. Plus de 250 arrêtés préfectoraux ont été signés en 2010. En 2011, les premières analyses technico-économiques devaient être remises par les exploitants en vue de préciser les conditions de traitement des substances rejetées.

Pour les stations d'épurations urbaines (STEU)

La circulaire nationale prévoit de traiter prioritairement les plus grosses STEU (> 6000 kg DBO5/j) en prescrivant une surveillance initiale puis pérenne. Au total, 146 STEU sont concernées dans la région. 3 STEU ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral en 2010.

• Mise en conformité des Stations d'Épuration des Eaux Usées (STEU) à la directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU) :

Les stations d'épuration sont progressivement mises en conformité au regard de la directive ERU. Le bilan du contentieux européen pour les STEU de plus de 2 000 Équivalents Habitants (EH) dont les échéances sont dépassées, fait ressortir en Rhône-Alpes :

- ↳ 16 STEU non conformes pour les petites agglomérations comprises entre 2 000 EH et 15 000 EH,
- ↳ 4 STEU non conformes pour les agglomérations de plus de 15 000 EH hors zones sensibles, ou de plus de 10 000 EH en zones sensibles. Leur mise en conformité est prévue pour fin 2011 au plus tard.

Lutter contre la pollution diffuse : les captages prioritaires



Champ captant.

L'article 24 de la Loi Grenelle I vise à restaurer et à protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable à caractère stratégique affectés par des pollutions diffuses, essentiellement d'origine agricole (nitrates et/ou pesticides). Une soixantaine de captages prioritaires ont été identifiés en région.

Les aspects techniques et la concertation locale avec les acteurs de l'eau (profession agricole et collectivités) sont privilégiés pour apporter des solutions adaptées et réalistes au plan financier.

Après le lancement des premières études locales en 2009, la caractérisation de la quasi-totalité de ces aires d'alimentation a été accomplie en 2010. Les comités de pilotage, associant acteurs locaux, services de l'Etat et gestionnaires des captages ont été constitués. Les premiers arrêtés départementaux définissant ces aires ont été signés. L'établissement

des programmes d'actions a débuté sur quelques-uns de ces captages. Dès à présent, 15 aires de captages sont éligibles aux mesures agri-environnementales.

Préserver la santé des populations en région

• Le plan régional Santé Environnement :

Dans l'objectif de préserver la santé des populations, le Plan National Santé Environnement 2, PNSE2, établi pour la période 2009-2013, couvre divers domaines prioritaires comme l'amélioration de la qualité de l'air intérieur, les études des zones de surexpositions ou points noirs environnementaux, la lutte contre le bruit, la prise en compte des produits chimiques, des sols pollués, des risques émergents...

En Rhône-Alpes, un groupement régional de santé environnement, présidé par le Préfet de région et composé des 5 collèges Grenelle et d'experts s'est réuni pour la première fois le 8 septembre 2010. Trois groupes de travail ont été créés : eau, air intérieur et air extérieur. Une équipe d'animation est coordonnée par le SGAR, elle se compose de la DREAL, de l'ARS, de la DIRECCTE (pôle travail), de la DRAAF, et du Conseil Régional. Une consultation du public est prévue au printemps 2011. Un site internet spécifique, <http://www.prse-2-rhonealpes.fr>, a été créé pour servir d'outil de communication et de support de travail.

• Une campagne d'élimination des poly-chloro-biphényles (PCB)

La résorption des PCB fait partie des actions nationales prioritaires pour l'inspection des installations classées. Le calendrier du plan d'élimination et de décontamination des PCB (décret du 18 janvier 2001) avait fixé la date du 31 décembre 2010 pour tous les appareils ayant une concentration supérieure à 500 ppm.

En 2010, l'inspection des installations classées a procédé à l'interrogation

systématique des 490 détenteurs n'ayant pas mis à jour leurs informations en 2009. Par ailleurs, 56 visites d'inspection ont été menées auprès des détenteurs d'appareils pollués en fonctionnement qui devaient éliminer leur appareil avant le 31 décembre 2009. Elles ont aussi concerné les dépôts de transformateur ainsi que les 3 installations de traitement situées dans la région.

• Réduction des substances dangereuses Cancérigènes Mutagènes Reprotoxiques :

Malgré la baisse des émissions polluantes industrielles depuis une vingtaine d'années, les efforts doivent se poursuivre pour certaines substances qui ont des effets sanitaires à faibles doses et à long terme en raison de leur caractère cancérigène ou neurotoxique. Aux six substances définies au niveau national (dioxines, benzène, chlorure de vinyle monomère (CVM), plomb, mercure, cadmium), le 1-3 butadiène a été ajouté en Rhône-Alpes.

Les critères choisis ont permis de sélectionner les sites à l'origine de plus de 80 % des rejets régionaux des substances retenues. Ce sont 33 établissements de secteurs industriels variés comme les verreries, les cimenteries, l'électrometallurgie ou encore la chimie et le raffinage de pétrole et 24 usines d'incinération de déchets non dangereux. Les objectifs de réduction fixés au niveau national par le PNSE1 (qui étaient de 30 à 65%) ont tous été dépassés en Rhône-Alpes avec, fin 2010, plus de 65% de réduction pour le plomb, le mercure, le benzène, le CVM et plus de 90% pour le cadmium et les dioxines. De nouvelles réductions, notamment en benzène et 1-3 butadiène sont encore attendues pour 2011.

Une nouvelle action de réduction des émissions a été lancée par le deuxième plan national santé environnement (PNSE2). Au vu des résultats obtenus dans les rejets aqueux, notamment par l'intermédiaire de l'action RSDE (Réduction des rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau), ce nouveau plan propose une nouvelle

liste de substances, avec un champ de réduction plus important que celui du premier PNSE. La réduction de 30 % des émissions dans l'air et dans l'eau de ces substances d'ici 2013 est l'une des 12 mesures phares du PNSE2. En 2010, une cinquantaine d'établissements a été identifiée en Rhône-Alpes comme devant relever du plan de réduction et de suivi.

Pour les installations déjà retenues lors de la première action de réduction, les efforts seront poursuivis pour les rejets en mercure, en benzène et en dioxines, et étendus à de nouvelles substances : l'arsenic, les solvants chlorés, les HAP et les PCB.

• Se mobiliser sur les points noirs environnementaux

L'état de l'environnement n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire. Des zones sont plus impactées que d'autres, ce sont les zones de multi-expositions ou points noirs environnementaux.

Des « études de zone » permettent d'en identifier les enjeux et constituent un instrument d'appui à la gestion. Elles permettent aussi d'engager une concertation entre les acteurs de la zone : les différentes administrations, collectivités, opérateurs privés et populations.

En 2010, une étude sanitaire a été lancée en Pays roussillonnais (38). Une autre étude devrait être initiée dans le secteur sud de Grenoble, la 3ème étude sera ensuite effectuée dans le secteur « Sud de Lyon ». Par ailleurs, la pollution issue de l'incendie d'un site à St-Cyprien dans la Loire a conduit à une contamination environnementale et animale suite aux retombées atmosphériques de PCB et de dioxines. Cette pollution a fait l'objet d'études approfondies, des mesures de protection sanitaires ont été prises sur le territoire concerné. Des travaux de dépollution des sols vont être engagés. Dans ce contexte, une étude « bruit de fond » a été réalisée en 2010 sur les dioxines furannes, sur le département de la Loire. Son but est de disposer à une

échelle locale d'un état de référence de la contamination des sols et de pouvoir dissocier par la suite la pollution de fond des apports accidentels. La DREAL poursuivra en 2011 cette démarche de caractérisation du bruit de fond dans d'autres départements de la région.

• Contrôle des produits chimiques

Aux côtés et en coordination avec d'autres services de l'Etat, la DREAL intensifie ses actions de contrôle en matière de produits chimiques. L'année 2010 est la seconde année de la mise en place des contrôles sur REACH. Le champ des contrôles 2010 a été similaire à celui de 2009 et a porté d'une part sur le contrôle de l'enregistrement et du pré-enregistrement des substances chimiques par les fabricants et des importateurs et d'autre part sur le contrôle de la transmission des informations sur la sécurité liées à la manipulation des substances et des mélanges. Tout en poursuivant des inspections sur les biocides et les fluides frigorigènes fluorés (16 installations contrôlées), la DREAL Rhône-Alpes a diligenté en 2010, 30 inspections relatives au règlement REACH.

Traiter les sites et les sols pollués

En 2010, la DREAL a proposé aux Préfets de saisir le ministère de l'écologie pour faire intervenir l'ADEME sur plusieurs sites à responsable défaillant. L'inspection sur les Sites et Sols Pollués est intervenue en 2010 sur un risque de déprédation de transformateur au PCB sur le Site Grousset à Saint-Just Saint Rambert (42). Une intervention rapide a été rendue nécessaire compte tenu des impératifs de mise en sécurité. Les liquides contenant des PCB évacués ont été de l'ordre de 25 tonnes. A ce jour, le coût de l'opération résultant de cette déprédation s'est ainsi élevé à environ 750 000 euros.

Porter une vision dynamique

articulée avec celle des territoires voisins, à l'échelle des territoires



Le site viticole des crus de Jongieux-Marestel classé le 12 juillet 2010.

Poursuite des sites classés au titre des paysages

Le 12 juillet 2010, le décret de classement du site de Jongieux Marestel (Savoie) a été publié. Le label Grand site de France a été renouvelé pour 6 années supplémentaires pour le site de l'Aven d'Orgnac en Sud Ardèche et le projet de site classé de « Tain l'Hermitage », a été présenté en commission supérieure des sites. La DREAL a conduit la procédure de classement du Vallon du Clou, site de montagne de Savoie particulièrement sensible au plan local, jusqu'à la programmation du passage en commission supérieure des sites qui doit intervenir en 2011.

Trame Verte et Bleue et Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le 2 mars 2010, le Comité de Pilotage du RERA (Réseau Ecologique Rhône Alpes) s'est réuni pour diffuser les premiers éléments d'information relatifs à la démarche Trame Verte et Bleue en région. Il s'agissait d'enclencher la mobilisation des partenaires en Rhône Alpes dans l'objectif de l'approbation d'un document fin 2012. Par ailleurs, des réflexions techniques préparatoires ont permis d'organiser le co-pilotage de la démarche Trame Verte et Bleue, Etat-Région entre la DREAL et les services du Conseil Régional. Des contributions régionales aux réflexions nationales ont été formalisées en vue de l'élaboration des textes relatifs au SRCE.

de l'aménagement régional

pertinents privilégiant ceux présentant les enjeux les plus importants

Planification urbaine et Directives Territoriales d'Aménagement

Les enjeux en matière d'aménagement durable ont été au cœur de l'élaboration de la **Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord (DTA)** (mandat du Ministre d'État au Préfet de Région en octobre 2009). Dans le cadre de sa finalisation, l'ensemble des personnes publiques associées, soit 120 collectivités, ont été consultées. Une enquête publique s'est déroulée sur tout le territoire couvrant 4 départements et 923 communes (26 lieux d'enquête). La commission d'enquête a rendu un avis favorable. La prise en compte des remarques émises a conduit à faire évoluer le document, finalisé et transmis au Ministre d'État le 21 juillet 2010 pour saisine du Conseil d'État. Une réflexion relative à la mise en oeuvre de la DTA a été ensuite initiée, notamment du fait des évolutions apportées par la Loi ENE (Engagement National pour l'Environnement), dite Grenelle 2, votée en juillet 2010.

Pour l'**aire métropolitaine lyonnaise**, l'année 2010 s'est distinguée par son intense activité en matière d'examen des SCOT de l'aire métropolitaine au regard de la DTA Métropole Lyonnaise, puisque 6 SCOT sur un total de 12 sur le périmètre, ont fait l'objet d'une formalisation officielle d'une étape importante de la procédure.

Dans le domaine de la Ville Durable,

la ville et l'agglomération de Grenoble sont lauréates de l'appel à projets Ecocité de 2009. Le travail de la DREAL s'est cristallisé en 2010 autour de l'accompagnement de ces collectivités dans l'élaboration de la candidature grenobloise au financement « Ville de demain » grâce à la possibilité offerte aux lauréats Ecocité de bénéficier de financements conséquents de leurs actions innovantes et reproductibles.

Par ailleurs, le deuxième appel à projet « transports urbains en région » a été lancé et les candidatures ont été examinées par les DDT puis par la DREAL, pour une remontée fin octobre 2010 auprès du ministère accompagné d'un avis circonstancié du préfet de la région Rhône Alpes. Les projets lauréats ont été désignés début 2011, avec un montant prévisionnel global de subvention de 46,7 M€ de l'Etat pour Rhône-Alpes.



Isère-Ecocité grenobloise - source : dossier de candidature.

Développer une politique de



Logement social à Lyon.

La production de logements locatifs sociaux Un rythme soutenu

En 2010, le nombre de logements sociaux financés s'élevé à plus de 15 000 unités (y compris ANRU). Conformément aux orientations nationales, cette production est réalisée à 59 % en zones tendues (arc franco-genevois, agglomérations...) où la demande sociale reste forte. Un effort particulier a été réalisé au profit des publics les plus sociaux. Le maintien de la dynamique amorcée repose également sur la forte mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux de l'habitat, dont les collectivités locales. Les collectivités délégataires ont réalisé 55% de la production régionale. L'accession sociale à la propriété a également été encouragée : 2162 dossiers « PASS Foncier » ont fait l'objet d'une subvention Etat pour un montant global de 2,7 M€.

La mobilisation en faveur du parc privé Une réorientation des priorités

2010 a été une année de transition avec une réorientation des aides de l'Agence nationale de l'habitat autour de trois priorités :

- ❶ la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé,
- ❷ la lutte contre la précarité énergétique (mise en place du Programme « Habiter Mieux » – Programme Investissements d'Avenir)
- ❸ et la lutte contre le handicap, notamment pour les propriétaires occupants modestes.

75% des aides ont été attribuées dans le cadre des actions contractuelles engagées avec des collectivités (OPAH, PIG, plans de sauvegarde visant à requalifier les copropriétés en difficulté...).

Le plan de cohésion sociale La poursuite des efforts

La DREAL anime le réseau des Commissions de médiation départementales chargées de mettre en œuvre le droit au logement opposable (DALO). Au 31 décembre 2010, 8 360 recours logement (dont 3 982 pour le Rhône) ont été réceptionnés, 6 952 dossiers ont été examinés par les commissions de médiation, 2 782 décisions ont été favorables.



Aménagement et architecture durable Mise en place et consolidation de réseaux

La fin de l'année 2010 a été marquée par la mise en place de réseaux internes aux services de l'État et externes auprès de professionnels et acteurs de l'aménagement et de l'architecture durable.

Un premier atelier régional à destination des élus a été proposé en novembre pour informer, mobiliser et accompagner les porteurs de projets d'Eco-quartiers. La vocation de ces ateliers, au delà du portage de l'appel à projets national Eco-quartier, est de « mettre en réseaux » élus et professionnels de l'aménagement, de diffuser les bonnes pratiques, et de favoriser la création de quartiers intégrés dans un projet global de territoire : offrir un cadre de vie de qualité, des logements abordables et de qualité.

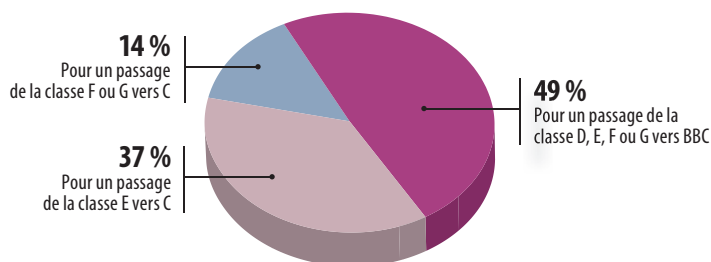
L'habitat et de la ressource foncière

La prise en compte du Grenelle de l'Environnement



Panneaux solaires en façades sur des bâtiments à Vénissieux (69).

Répartition en nombre de logements sur le niveau atteint en fonction de la classe énergétique avant travaux.



Réhabilitation de 3 700 logements sociaux avec les aides du FEDER

Le portage des politiques de rénovation thermique du secteur résidentiel a essentiellement porté en 2010 sur l'utilisation des aides FEDER à vocation de réhabilitation de logements sociaux. L'enveloppe de 12,9 Millions d'€ a permis la réhabilitation de plus de 3 700 logements. En parallèle, un laboratoire de réhabilitation thermique de deux lotissements sociaux, en Isère et en Savoie, portant sur une centaine de logements en tout, a été lancé courant 2010 par la DREAL.

L'ORHL

Une tribune facilitant la diffusion de l'information sur les problématiques de l'habitat



Colloque ORHL du 18 juin 2010 : « la double précarité énergétique des territoires : habitat et transport ».

En 2010, l'Observatoire Régional de l'Habitat et du Logement (ORHL), porté et animé par la DREAL et le Conseil

Régional a lancé un nouvel atelier dédié aux territoires métropolitains : « Habitat et développement durable ». Celui-ci permet de croiser les problématiques de logement avec celles de l'aménagement et des déplacements. Trois thématiques ont été abordées en 2010 :

« la performance énergétique à l'épreuve des usages », « la gouvernance de projet et les coopératives d'habitants », « l'étalement urbain, densité et morphologie urbaine ». L'atelier « Copropriétés » a poursuivi ses travaux en axant ses réflexions sur la réhabilitation thermique des logements. Plus de 350 personnes ont participé à l'ensemble des manifestations de l'ORHL. Les nombreuses publications réalisées sont disponibles sur <http://www.orhl.org/>.

Application du code de la construction

Le contrôle régalien de l'application du code de la construction se poursuit à raison d'une quarantaine de contrôles annuels. Deux avancées réglementaires importantes ont eu lieu, en 2010, avec la nouvelle réglementation thermique « RT 2012 » et la réglementation sismique.

Développement de l'animation des réseaux professionnels

Les artisans de la région Rhône-Alpes ont été sensibilisés à l'écoconstruction lors d'une campagne d'information sur les aides financières issues du Grenelle. Enfin, en novembre 2010, le réseau régional bâtiment-santé (ARS, DDT et DREAL) a été réactivé.

Développer une politique des à même de répondre aux besoins de la population en

Régulation économique du transport routier

Les missions de régulation économique du transport routier se caractérisent en 2010 par les indicateurs régionaux suivants :

- 8954 véhicules contrôlés sur route ayant conduit à relever 5695 infractions ;
- 437 opérations de contrôle en entreprise portant sur 84 131 journées de travail et ayant conduit à relever 2 860 infractions ;
- 2 391 licences de transport et 15486 copies conformes délivrées ;
- 31 agréments d'organismes de formation dans les transports routiers ;
- 13 contrôles de centres de formation dans les transports routiers ;
- 4 réunions de la Commission Régionale des Sanctions Administratives (CRSA) ayant conduit à la radiation de 7 entreprises de transport et à l'immobilisation de véhicules de 5 entreprises.

En 2010, comme en 2009, les contrôles routiers ont mis l'accent sur les véhicules étrangers (45 % des véhicules contrôlés) et sur les véhicules de transport de marchandises dangereuses (11,2 % des véhicules contrôlés).

Contrôles techniques de véhicules



Pesée dans le cadre du contrôle des transports routiers.

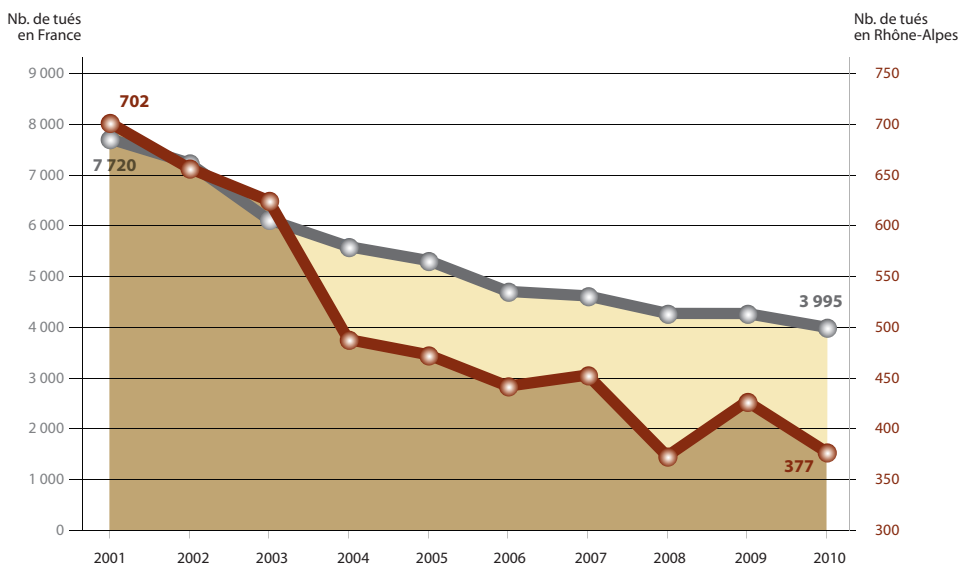
Les missions de contrôles techniques se caractérisent en 2010 par les indicateurs régionaux suivants :

- 404 réceptions par type de véhicules (homologations de prototypes en vue de la construction en série) ;
- 4 891 réceptions à titre isolé de véhicules construits à l'unité ou transformés ;
- 157 visites de surveillance d'installations de contrôles techniques périodiques de véhicules ;
- et 370 supervisions de contrôles techniques techniques de véhicules lourds, les véhicules de transport de marchandises dangereuses (11,2 % des véhicules contrôlés).

Sécurité et éducation routières

La DREAL est chargée de l'animation et de la coordination régionale des services de l'État dans le domaine de la sécurité et de l'éducation routières. Les enjeux dans ce domaine portent sur la réduction du nombre de morts sur les routes de la région et l'amélioration du service du permis de conduire.

En 10 ans, 3725 vies ont été sauvées en France dont 325 en Rhône-Alpes.



transports et des déplacements

réduisant leur empreinte en matière d'environnement et de risques



Poids lourds : Interdiction de circulation en cas d'intempéries hivernales

Les mesures d'interdiction de circuler pour les poids lourds, prises lors des chutes de neige du 7 janvier 2010 avaient mis en évidence la nécessité d'améliorer les conditions de préparation et de mise en œuvre de ces mesures.

A la demande du Préfet délégué pour la sécurité et la défense, la DREAL a alors organisé plusieurs réunions de travail avec la FNTR (fédération nationale des transporteurs routiers) Rhône-Alpes, la FNTV (fédération nationale des transports de voyageurs) Rhône-Alpes et TLF (fédération des entreprises de transport et logistique de France) Rhône-Alpes/Auvergne/Bourgogne.

Ces réunions de travail ont abouti à un certain nombre de propositions concernant :

- d'une part, le dispositif d'information et d'alerte des transporteurs et des conducteurs de poids lourds ;
 - d'autre part, le contenu des arrêtés préfectoraux d'interdiction de circuler.
- Ces propositions ont été mises en œuvre au cours des épisodes neigeux de la fin de l'année 2010 qui ont notamment conduit, sur la région, à des mesures d'interdiction de circuler le 30 novembre, le 15 et le 17 décembre.

Autoroute A 47 : Expérimentation de l'interdiction de dépasser pour les poids lourds

L'expérimentation de l'interdiction de dépasser pour les poids lourds sur l'autoroute A 47 entre Givors et Saint-Chamond a été instaurée par un arrêté interpréfectoral du 28 juillet 2010.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- améliorer la fluidité du trafic ;
- apaiser le comportement des usagers et améliorer l'acceptabilité sociale du transport de marchandises par la route ;
- favoriser les conditions de diminution du risque d'accident.

La durée maximale de cette expérimentation conduite par la DIR Centre-Est, est d'un an. Elle a débuté le 19 août 2010. Les véhicules concernés sont les ensembles articulés de plus de 32 tonnes. Les plages horaires retenues sont de 6h00 à 10h00 et de 15h00 à 19h00.

La DREAL est plus particulièrement chargée de la concertation avec les fédérations régionales de transporteurs. Le bilan établi à l'issue des six premiers mois d'expérimentation ne fait pas apparaître d'évolution significative et régulière des indicateurs et appréciations relatifs aux objectifs de l'expérimentation (fluidité, sécurité, confort de conduite). On note toutefois une tendance à l'augmentation

du « temps inter-véhiculaire » (temps entre 2 véhicules) ce qui est favorable à la sécurité. Ce bilan ne met pas non plus en évidence de dégradation de la situation que ce soit pour les véhicules légers ou pour les véhicules lourds. De tels résultats font partie des éléments dont le Préfet de la région Rhône-Alpes souhaite disposer afin de retenir les mesures les plus adaptées à l'amélioration des conditions de circulation sur l'autoroute A47, pour l'ensemble des usagers. Les suites données à cette expérimentation seront arrêtées en 2011.

Autoroute A 7 : Mise en œuvre de mesures d'exploitation et de protection de l'environnement

À la suite du débat public sur la politique des transports dans la Vallée du Rhône et sur l'Arc Languedocien (VRAL) conduit en 2006, l'État a validé le 24 juin 2008 le contenu détaillé du programme de mesures qu'ASF met en œuvre sur l'axe A7 d'ici à 2011 et qui porte sur l'amélioration de l'exploitation du réseau et du cadre de vie des riverains.

Le comité de suivi réuni le 29 avril 2010 a permis d'en dresser l'avancement :

- modulation horaire du péage d'A7 testée en 2010 pour favoriser un étalement de la demande et diminuer la congestion de l'autoroute,
- diminution des vitesses autorisées en fonction du niveau de trafic,
- interdiction aux PL de doubler pour réduire la congestion,
- mise en œuvre du télépéage sans arrêt sur plusieurs barrières,
- implantation de panneaux à message variable indiquant le temps de trajet,
- expérimentation à l'été 2010 d'une régulation de l'accès à A7 depuis l'aire de service de Montélimar,
- achèvement des travaux pour la protection des zones de captage,
- traitement phonique de 66 logements proches de l'autoroute.

Par ailleurs, l'État a signé début 2010 avec plusieurs sociétés d'autoroutes d'un paquet vert autoroutier accélérant





l'éco-rénovation des autoroutes, en vue de l'amélioration des services à la clientèle et de l'impact environnemental des infrastructures, et représentant pour ASF un investissement de 419 millions d'euros sur trois ans, dont 23 % seront consacrés au seul axe A7.

Le SNIT : priorité aux infrastructures ferroviaires

En matière d'infrastructures ferroviaires, l'avant-projet de schéma national des infrastructures de transport (SNIT) place la région Rhône-Alpes au premier plan

en France pour le développement des infrastructures ferroviaires, de voyageurs comme de fret avec en particulier :

- ↳ le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL) dont le dossier d'enquête publique a été élaboré en 2010 pour sa partie Nord. Les études d'avant projet sommaire de la partie sud ont été lancées au 2ème semestre 2010 ;
- ↳ le projet de liaison Lyon-Turin pour lequel le comité de pilotage présidé par le préfet de région le 11 juin 2010 a décidé du lancement d'une enquête publique globale en 2011 des accès français (ligne mixte et itinéraire fret) ;
- ↳ la ligne voyageurs à grande vitesse Paris – Orléans – Clermont-Ferrand

– Lyon qui a fait l'objet d'un appel à contribution de l'ensemble des acteurs en juin 2010 afin d'approfondir la réflexion sur les enjeux du projet et d'enrichir les études en cours.

Le nœud ferroviaire lyonnais est à la fois un élément majeur du réseau ferré national et une de ses zones les plus contraintes en voie de saturation. La mission de coordination des réflexions sur le nœud ferroviaire lyonnais mise en place en juin 2009, a conduit en 2010 la première phase de diagnostic et d'expression de l'ensemble des besoins de trafic l'horizon 2030 et au-delà avec une contribution importante de la DREAL aux côtés de RFF.

Progression des aménagements ferroviaires



La nouvelle gare de Bellegarde-sur-Valsérine.

En 2010, la ligne du Haut-Bugey, dite « ligne des Carpates », a été mise en service entre Bourg-en-Bresse et Bellegarde-sur-Valsérine. Cette ligne, entièrement modernisée et sécurisée, permet de gagner 20 minutes sur le trajet Paris-Genève. L'inauguration du nouveau pôle d'échanges de Bellegarde-sur-Valsérine a eu lieu en mai 2010 et les travaux de mise au grand gabarit du tunnel ferroviaire de Frejus se sont achevés fin 2010.

La modernisation du sillon alpin sud, entre Valence, Grenoble et Montmélian a quant à lui connu en 2010 une avancée significative, l'État s'engageant à financer les travaux sur la phase 2 du projet.

Des projets marquants sur le volet routier



Requalification de l'entrée EST de l'agglomération lyonnaise.

↳ Les travaux de requalification de l'entrée Est de l'agglomération lyonnaise en partenariat avec le Grand Lyon et la région Rhône-Alpes sont en cours. L'État a réalisé la déconstruction emblématique de 1 km d'autoroute (autopont Mermoz et bretelles d'accès) sur l'axe A43 ;

↳ La mise en service de la déviation de Changy-La Pacaudière, voie nouvelle à 2 fois 2 voies d'environ 9 km sur l'itinéraire RN7 – RN82 a été inaugurée par le secrétaire d'État aux transports le 15 juillet 2010 ;

↳ Les travaux d'aménagement à 2 fois 2 voies de la RN 205 entre les Houches et la Vigie en Haute Savoie, ont été achevés courant 2010.

↳ La finalisation des études relatives au contournement nord du Teil de la RN 102 en Ardèche ont permis le lancement de l'enquête publique fin 2010.

Le barreau de raccordement entre l'A89 et l'A6 au nord de Lyon a fait l'objet de réflexions approfondies en 2010 qui ont conduit à la décision ministérielle du 29 juin 2010 de relancer la procédure de déclaration d'utilité publique du projet initial de liaison directe, tel qu'il avait été présenté au Conseil d'État.

Enfin, la réflexion sur le contournement ouest de Lyon (COL) a été relancée à l'automne 2010 suite à l'inscription à l'avant-projet de schéma national des infrastructures de transport de sa réalisation partielle, fort des enjeux conjugués de sécurité, de gestion et d'aménagement du territoire local.



Inauguration de la déviation de Changy-la-Pacaudière dans la Loire.

Disposer en interne d'une forte capacité en matière de connaissance et de prospective

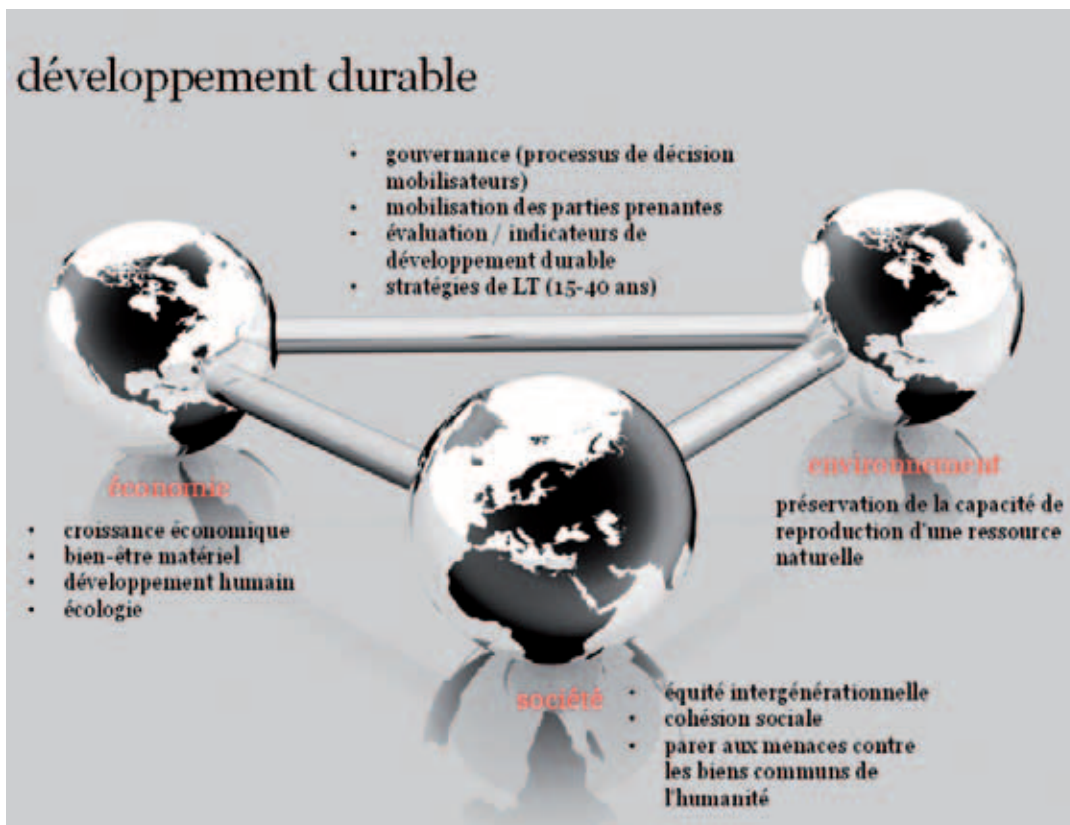
dans l'ensemble des champs d'intervention des services, la développer et la diffuser très largement, en toute transparence.

Journée de la prospective : Développer les compétences au sein de la zone de gouvernance DREAL

La DREAL et les DDT de Rhône-Alpes sont déjà engagées dans des démarches prospectives notamment dans le cadre de l'élaboration des schémas liés à la territorialisation du Grenelle. Il est apparu important de donner, sur ce sujet, des éléments de références communs aux cadres de la DREAL et des DDT pour favoriser la mise en place d'exercices de prospective dans les services et de partager des visions communes qui alimentent nos stratégies et nos actions. Dans ce but, le service Connaissance Études Prospective Évaluation (CEPE), a organisé une journée de sensibilisation-mobilisation, le 21 septembre 2010, impliquant la direction, des chefs de services, d'unités, des chargés d'études de la DREAL et des DDT avec des spécialistes de la prospective (CGDD, CERTU, expert et consultant en prospective...).

Mise en route d'un schéma directeur du système d'information pour la DREAL

Pour élaborer son schéma directeur du système d'information, la DREAL a mandaté une équipe-projet transversale interne pour réaliser l'état des lieux et proposer un plan d'actions. Dans un premier temps, cinq actions « phare » ont été identifiées : accès et diffusion de l'information relative à l'environnement, optimisation et développement d'outils collaboratifs et de publication web, utilisation des messageries électroniques et mise en place la politique de sécurité informatique du MEDDTL. Fin 2010, le comité de pilotage du schéma directeur a été mis en place et



en janvier 2011, le séminaire « pilotage » regroupant l'ensemble de l'encadrement de la DREAL, a été l'occasion de valider le programme d'actions 2011 et de lancer sa mise en œuvre.

Une information la plus large possible, actualisée et accessible via le web

L'administration des données géographiques relatives à l'Eau a été mise en cohérence au niveau du Bassin Rhône- Méditerranée et de la région Rhône-Alpes. De même, la localisation des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) a été effectuée et est accessible via l'outil de cartographie interactive Carmen

sur le site internet DREAL. La mise en place de la nouvelle application nationale Sit@del2 a permis de collecter les données sur les logements et les locaux autorisés et commencés. 38 000 permis de construire ont été intégrés à l'application en 2010. L'enquête sur la commercialisation des logements neufs auprès des promoteurs a permis de rassembler les informations statistiques sur les ventes, les stocks et les prix de 1500 programmes chaque trimestre. L'enquête annuelle sur le Parc Locatif Social auprès des bailleurs sociaux a permis en 2010 de collecter des informations sur 33 000 programmes de logements sociaux concernant le dénombrement des logements, les financements mobilisés, la mobilité, la vacance et les loyers.



••• Au delà des obligations légales d'informations, la DREAL a fait le choix de la mise à disposition la plus large possible des informations en sa possession via l'Internet.

Une rubrique Informations Géographiques a été créée sur le site DREAL. Elle donne accès à la cartographie interactive, aux données par service, au catalogue des données en ligne, à l'Atlas cartographique en pdf (750 visites par mois suivie du téléchargement de données). Sit@del2 portant sur la construction neuve de logements et locaux par commune a été mis en ligne. Les statistiques portant sur les modes de transport, aérien, routier, ferroviaire au niveau départemental sont aussi disponibles. Un extranet, reprenant la base GéoKit déployée auprès des DDT, met en partage les données statistiques sur l'aménagement et l'habitat, pour chaque commune.

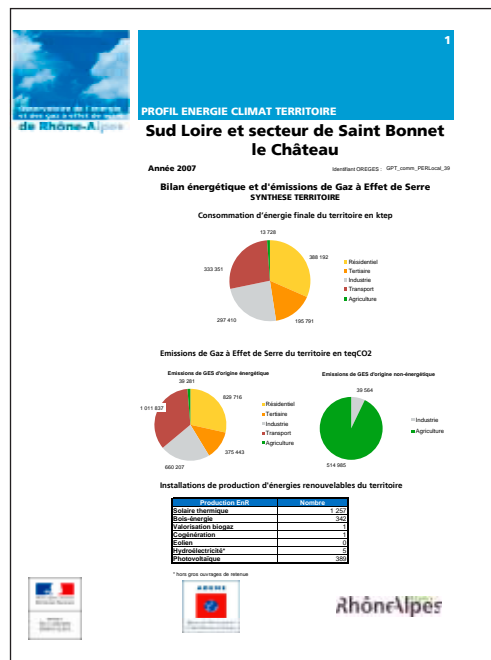
Une diffusion large et transparente de la connaissance DREAL

**Les AASQA :
Vers une association régionale unique pour la surveillance de la qualité de l'air**

En relation étroite avec la DREAL, les six associations régionales agréées ont engagé fin 2010 une réflexion pour construire sur 2011 le nouvel organisme unique imposé par la loi « Grenelle 2 ».

La DREAL a rencontré les présidents des six AASQA et leur a transmis un cadrage pour leur démarche, rappelant les exigences réglementaires et notamment l'équilibre de la gouvernance entre les représentants de l'État, les collectivités territoriales, les représentants des activités émettrices de substances surveillées, les associations de protection de l'environnement ou de consommateurs.

**OREGES :
une information cohérente sur l'énergie et les gaz à effet de serre**



Synthèse « Profil Energie Climat » - source OREGES

L'OREGES, l'Observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre, co-piloté par la DREAL et le Conseil Régional Rhône-Alpes réunit les acteurs économiques de la production, du transport et de la distribution d'énergie, les utilisateurs des données et les opérateurs du dispositif d'observation.

Depuis 2009, conformément à la loi « Grenelle 2 » et pour contribuer à l'élaboration du schéma régional climat air énergie (SRCAE) l'OREGES doit être en capacité de produire des bilans annuels au niveau régional, départemental mais également infra régional (parcs naturels régionaux, communautés d'agglomération...).

En 2010, la signature d'une convention d'échanges de données entre les partenaires permet à l'OREGES de disposer de données plus précises et régulièrement actualisées ; les « Profils Energies Climat » réalisés ont pour objectif de fournir des estimations des émissions de GES afin d'alimenter la réflexion des territoires sur l'élaboration de Plans Climat Energie et Territoire.

Renforcer la mise en cohérence des enjeux correspondant aux multiples champs de compétence des services.

Le profil environnemental régional (PER) : Nouvelle édition en cours

Le PER est un document d'échelle régionale devant contenir un état des lieux de l'environnement ou diagnostic, une identification des enjeux environnementaux régionaux, des propositions d'orientations stratégiques et des indicateurs de suivi des enjeux réunis dans un tableau de bord.

Il concerne l'environnement au sens large : biodiversité, eau, air, sols, paysage, énergie et aussi risques, déchets, bruits, santé...

Les objectifs et cibles du PER sont les suivants :

- permettre la diffusion d'une connaissance partagée et synthétique de l'état de l'environnement vers le grand public
- offrir un outil de portage des enjeux environnementaux régionaux auprès des acteurs locaux
- fournir un cadre de référence de l'évaluation environnementale réservée aux projets de grande échelle pour la DREAL, les services de l'État et les collectivités.

De même que le profil 2005 avait été réalisé par la DIREN et la Région Rhône-Alpes, son actualisation conjointe avec la collectivité régionale sera réalisée conjointement. Le projet associe également les différents services de l'État concernés ainsi que les acteurs locaux et ceux des différents collèges dans un esprit de gouvernance à 5.

Les travaux ont commencé à l'automne 2010 avec le recrutement du bureau d'études ADAGE. La diffusion du diagnostic débutera fin 2011 sous une forme dématérialisée qui sera complétée par des plaquettes pour une diffusion ciblée.

L'évaluation environnementale des projets

L'évaluation environnementale vise à formaliser et à améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux dans les stratégies publiques ou privées, qu'il s'agisse de projets ou de documents de planification. Elle contribue à éclairer les choix de développement et leurs impacts sur l'environnement.

Le dispositif d'évaluation environnementale repose sur la responsabilité du maître d'ouvrage qui produit un rapport environnemental ou une étude d'impact de son projet et sur l'intervention d'une Autorité Environnementale (AE), qui donne un avis sur la qualité de l'analyse et de la démarche du maître d'ouvrage. Ces informations sont mises à disposition du public et participent ainsi à la transparence sur les choix de développement, gage d'une bonne gouvernance.

L'Autorité Environnementale est exercée par les Préfets, qui s'appuient sur la

DREAL pour toutes les opérations qui font l'objet d'une décision locale et qui ne sont pas réalisées par le ministère de l'Écologie ou un organisme placé sous sa tutelle.

Organiser la production des avis de l'Autorité Environnementale

En 2010, la DREAL a mis en place des modalités d'organisation pour produire en concertation avec les services départementaux, les avis de l'Autorité Environnementale. Les procédures et les outils méthodologiques, ont été conçus en recherchant efficacité du dispositif, simplification des circuits tout en garantissant qualité des avis, gestion des délais et sécurité juridique. Après une large concertation auprès des divers services départementaux, une note sur l'organisation de la production de l'avis de l'Autorité Environnementale a été signée par le Préfet de Région, le 25 juin 2010. La DREAL a aussi produit une étude méthodologique dont l'objectif est



Projet de la ZAC Confluence soumis à l'avis de l'AE.



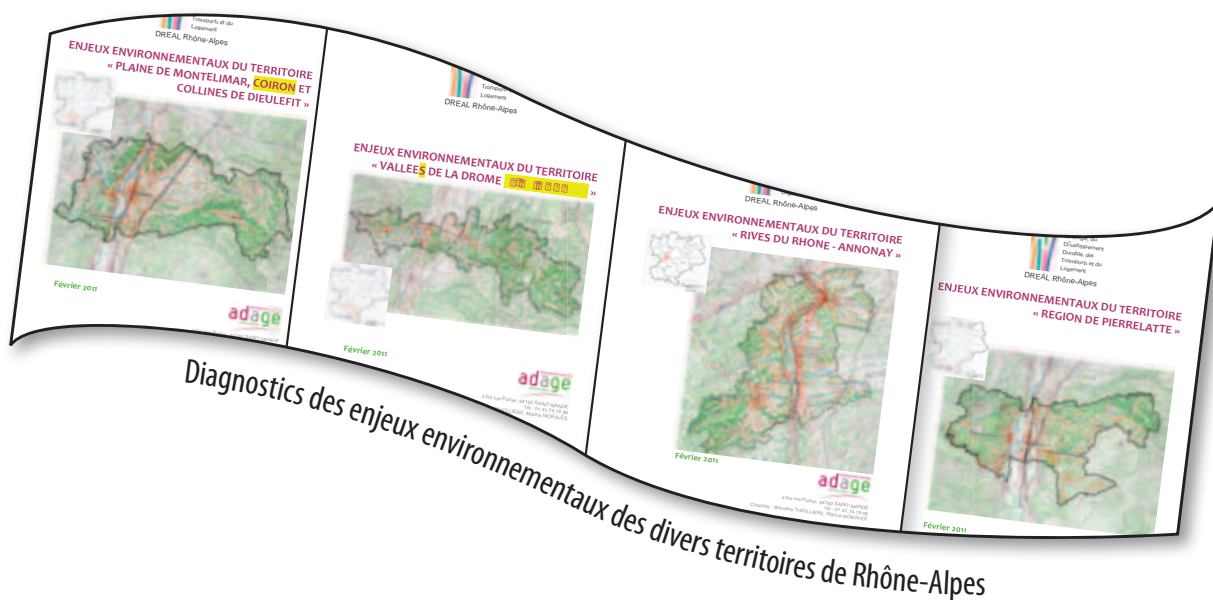


● ● ● de réaliser des diagnostics des enjeux environnementaux des divers territoires de Rhône-Alpes. Devant l'étendue du territoire Rhône-Alpes et son hétérogénéité, il est indispensable de disposer d'une connaissance fine des enjeux territoriaux. Ces diagnostics permettront d'alimenter les cadrages préalables et les notes d'enjeux environnementaux des documents d'urbanismes dans le cadre de la mission de l'Autorité Environnementale. Enfin, un espace collaboratif Web a été mis en place en 2010. Véritable plate-forme d'échanges inter-services, cet espace met en partage tous les documents nécessaires à la production d'avis de l'Autorité environnementale.

Animer, sensibiliser et informer les acteurs

En dehors de la mission de production de méthodes, la DREAL joue un rôle important de pédagogie vis-à-vis de tous les acteurs impliqués dans la

démarche. Ainsi, en 2010, afin de favoriser une intégration le plus en amont possible des enjeux de l'environnement et contribuer à la montée en puissance au niveau local de l'évaluation environnementale, la DREAL a poursuivi l'animation de son réseau régional sur l'évaluation environnementale. Elle a organisé pour les services régionaux et départementaux de l'État, une réunion sur la mise en place de l'Autorité Environnementale des projets et une réunion sur l'évaluation environnementale des PLU. Plus de 80 personnes ont participé à ces réunions. Parallèlement, les bureaux d'études, les porteurs de projets, les collectivités territoriales, les grands opérateurs et organismes professionnels, soit près de 200 personnes, ont été sensibilisés à l'occasion de réunions d'information sur l'évaluation environnementale. Enfin, une plaquette de communication a été réalisée et diffusée à près de 3 000 exemplaires auprès des élus de la région Rhône-Alpes.



Favoriser et contribuer à l'émergence de projets de développement durable

permettant aux acteurs économiques et scientifiques d'engager la mutation de leur stratégie, de leurs politiques et de leurs produits et services, en liaison avec les autres parties prenantes, dont les collectivités locales



Le fuseau de la conduite ERIDAN

Le débat public ERIDAN

Un débat public portant sur le projet Eridan, canalisation de transport de gaz naturel entre Saint Martin de Crau (13) et Saint Avit (26), a été prescrit le 5 novembre 2008 par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Ce projet d'envergure nationale a des impacts économiques et environnementaux forts avec des enjeux relevant de la géostratégie d'approvisionnement en énergie. Le débat s'est déroulé du 16 juin au 7 novembre 2009 avec 15 réunions publiques.

La DREAL a participé aux réunions organisées en Rhône Alpes et a piloté la participation des autres DREAL dans les autres régions. Par ailleurs, deux exposés ont été assurés par la DREAL : « Le contrôle et les risques de rupture » et « Les enjeux environnementaux ».

La Commission Particulière du débat public a rendu son rapport le 7 janvier 2010 et GRT-Gaz a publié le 25 mars 2010 sa décision de poursuivre ce projet. Les modalités de la poursuite du projet Eridan seront présentées dans une charte spécifique prolongeant les règles de concertation du débat public.

Les filières vertes Un levier de croissance

La Croissance verte, mode de développement économique respectueux de l'environnement, s'impose et constitue un enjeu majeur pour contribuer à une nouvelle donne économique et notamment à des stratégies industrielles porteuses d'activités et d'emplois durables.

Le Commissariat Général au Développement durable (CGDD), a conduit en 2009 une étude sur 18 filières industrielles jugées prioritaires au regard de l'objectif de « Croissance verte ». Pour répondre aux engagements du Grenelle, des éclairages pertinents sur les stratégies à développer ont été déterminés dans le cadre de cette étude. Ils sont axés sur les réductions des émissions des gaz à effet de serre dans le domaine de l'énergie, les réductions des besoins d'énergie pour lutter contre le changement climatique, et les réductions des consommations de ressources naturelles et de matières premières, sans lien direct avec l'énergie.

La DREAL a organisé le 27 avril 2010 une réunion de concertation sur le contenu de cette étude et l'analyse de chaque filière dans le but de partager ces analyses et de poser les bases d'actions de développement. Rhône-Alpes a une carte particulière à jouer pour contribuer à l'émergence et la consolidation de la

filrière verte en s'appuyant sur les dynamiques existantes que constituent les pôles de compétitivité Axelera (chimie), Tennerdis (énergies renouvelables), Lyon Urban Trucks (transports, logistique) les grappes d'entreprises, Indura (travaux publics), et autres clusters, ...

La DREAL et la DIRECCTE ont coordonné leurs actions, la DIRECCTE s'intéressant au développement des produits nouveaux à travers les filières, la DREAL à la facilitation de l'usage des produits nouveaux.

Des études seront lancées courant 2011 sur diverses filières dans le but de déboucher sur la mise en œuvre d'actions en liaison avec les filières et le territoire.

Formation-action sur la valorisation économique d'un bien environnemental

L'évaluation économique est un critère important de décision pour la réalisation d'une opération. Initialement, cette évaluation intégrait les éléments de coût de construction et d'exploitation et de recettes notamment en termes de gain de temps et de sécurité pour les infrastructures. Progressivement, pollutions, nuisances, impacts sur la santé sont pris en compte. Le chiffrage de l'impact sur les milieux et la biodiversité reste à faire pour approcher une évaluation globale. L'exercice est difficile et controversé car certains estiment que le patrimoine naturel n'a pas de prix et que lui donner une valeur est un moyen de justifier des impacts. Cependant ce besoin de chiffrage des biens environnementaux est posé à un niveau mondial.

Dans le but d'initier ou perfectionner les personnels à l'évaluation économique, la DREAL a organisé une formation-action. Un groupe plus restreint a approfondi un cas fictif : la reconquête du champ d'inondation de la Drôme au droit de la réserve des Ramières. L'exercice a consisté à lister les services

- rendus par les milieux environnementaux riches puis à tenter de les chiffrer pour ensuite faire un bilan en termes de coûts et d'avantages.
- Les services rendus comprennent la production de biomasse et de ressources

d'un soutien financier aux collectivités et leurs groupements.

Les Agendas 21 se posent comme des dispositifs efficaces de partage d'enjeux à l'échelle d'un territoire, dans une démarche de gouvernance associant

du Fonds État Exemple (FEE) qui a été distribué dans les services suite à un appel à projets portant sur les priorités du PAE du MEDDTL. La DREAL a fait valoir un certain nombre d'actions jugées prioritaires par les services de la zone de gouvernance, dont 26 ont été retenues. La DREAL a aussi assisté le SGAR dans l'animation du réseau régional interministériel « État exemplaire ».



La réserve des « Ramières » dans la Drôme.

naturelles, les habitats d'espèces, la régulation des milieux, les aspects socio-culturels...

Le chiffrage de ces services a été abordé en termes de valeur d'usage (immédiat ou futur) ou de non-usage (respect de la nature, patrimoine). Les méthodes pour approcher les valeurs sont basées sur des enquêtes dans la population pour identifier des préférences et des consentements à payer ou sur l'étude des comportements pour dégager des préférences révélées.

La consolidation de ces démarches complexes, longues et répétitives, pourrait permettre la fixation de valeurs guides au niveau international.

Développement des Agendas 21

L'intérêt stratégique des Agendas 21 locaux a été confirmé par la loi « Grenelle 2 » du 13 juillet 2010 et la Stratégie Nationale du Développement Durable 2010-2013. La loi Grenelle 2 a défini les 5 finalités du développement durable :

- lutte contre le changement climatique,
- préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'État soutient les projets sur la base d'un accompagnement technique et

habitants et acteurs locaux, y compris les entreprises.

En 2010, la DREAL a lancé un club technique régional, associant les correspondants Agendas 21 des DDT, le CETE et le CERTU, dans l'objectif de conseiller les collectivités dans leur démarche d'élaboration et d'évaluation des Agendas 21.

Ce club est un espace de partage de bonnes pratiques et d'appui technique. Son ambition est de promouvoir et de faciliter l'appropriation par les collectivités des outils méthodologiques élaborés à l'échelon national.

La DREAL a également contribué financièrement à lancer 8 démarches d'Agenda 21 en Rhône Alpes : Techlid (7 communes au nord de Lyon), Sassenage, Vorrepepe, Messimy, Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, Seyssins, Communauté de Communes du pays de l'Arbresle, Sainte-Foy-les-Lyon.

L'État exemplaire

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'administration exemplaire du ministère de mars 2009, différentes actions ont été réalisées au cours de l'année 2010. L'état d'avancement du plan fait l'objet d'un suivi basé sur une centaine d'indicateurs pour les services de la zone de gouvernance de la DREAL avec DDT, DIR CE, CETE et SNRS.

L'administration centrale a salué la bonne contribution des services à la réalisation des grands objectifs.

Les efforts des services du MEDDTL ont été récompensés au niveau national par l'attribution d'un bonus financier

Actions de sensibilisation à l'éco-responsabilité

Pour diffuser les bonnes pratiques en terme d'éco-responsabilité, la DREAL a développé différentes actions destinées à sensibiliser les agents.

La campagne DD'CLIC diffuse périodiquement des dessins humoristiques accompagnés de messages d'information et organise des CAFE DD ouverts à tous les agents pour évoquer les thèmes tels que le papier, la mobilité et l'éco-conduite.

La DREAL a participé activement à la Fête nationale du vélo du 3 juin 2010 (Journée Challenge Vélo organisée à LYON par l'association Pignon sur Rue) et à la Semaine européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre 2010 avec notamment une conférence-débat sur l'éco-conduite (en visioconférence), un atelier de contrôle de l'état de son vélo avec Vélonaute, l'organisation d'un CAFE DD sur l'éco-mobilité,... 2 vélos électriques ont été mis à disposition à la DDT 69 et à Grand Angle.

De par son impact sur la limitation des déplacements, la visioconférence a fait l'objet d'une attention particulière avec l'organisation de 2 séquences de présentation de la visioconférence en mai et en octobre 2010, destinées à encourager l'utilisation des équipements existants. Un nouvel équipement a été installé dans le cadre du plan national de déploiement de la visioconférence du MEDDTL.

Contribuer à la sortie de crise

tout en tirant des enseignements

Plan de relance de l'État

Un effort sans précédent sur la région rhône-alpes

La mise en place des financements du plan de relance de l'État en région Rhône-Alpes s'est achevée en 2010. Engagé dès 2009, ce plan de relance s'inscrivait dans le cadre des mesures prises par le Gouvernement pour surmonter la crise financière qui a éclaté à l'automne 2008, en stimulant l'économie et la croissance. Donnant résolument la priorité à l'investissement, celui-ci portait sur des projets répartis sur l'ensemble du territoire français et prêts à démarrer rapidement. En raison de

son poids dans l'activité économique nationale, 10 % de la production, 2ème région pour sa population et sa production, la région Rhône-Alpes a été appelée à jouer un rôle majeur dans la relance.

Sous l'impulsion du Préfet de région, l'ensemble des services de l'État, dont la DREAL se sont mobilisés pour identifier les opérations relevant de cette dynamique, et pour contribuer à leur mise en œuvre puis à leur suivi. Du fait de ses domaines d'intervention,

la DREAL a été impliquée dans le programme exceptionnel d'investissement public concernant des opérations routières, ferroviaires, de prévention des risques et celui en faveur du logement et de la solidarité. Elle a ainsi contribué à un effort sans précédent de l'État qui portait sur un ensemble d'actions d'un montant cumulé de 1,6 milliard d'€ en région Rhône-Alpes.

Les travaux de réalisation de certaines des opérations financées dans ce cadre seront poursuivis en 2012.

Les actions accompagnées par la DREAL dans le cadre du plan de relance



- la mise en sécurité du tunnel du Fréjus (73) qui long de 12,87 km et mis en service en 1980, se situe à la jonction entre deux axes d'échanges régionaux et internationaux reliant la France à l'Italie (avec 50 M d'€ de contribution de l'État).

- la dépollution d'anciens sites industriels dans la Loire (ATS à Saint-Etienne) et dans le Rhône (VMC à Givors, métro d'Oullins...),

- des opérations de renouvellement urbain dont le calendrier de réalisation effective a été accéléré grâce au plan de relance (La Reysousse dans l'Ain, la Duchère dans le Rhône...)

- le financement de logements sociaux notamment sous forme de VEFA (Ventes en l'état futur d'achèvement) pour près de 3 800 logements. Le plan de relance a ainsi permis de poursuivre en 2011 un effort exceptionnel en faveur du logement social et d'éviter un ralentissement trop brutal du secteur de la construction et notamment l'arrêt de certains chantiers,

- l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments de l'État avec un programme ambitieux de travaux concernant des bâtiments dans tous les départements de Rhône-Alpes.

Contribution de l'État
en Rhône-Alpes
1,6 milliards d'euros

Une dynamique partagée par tous les services de l'État

Pour la mise en œuvre de ce plan de relance, la DREAL s'est impliquée dans une dynamique interministérielle associant également de nombreux organismes (ADEME, ANRU...). Cette dynamique a démontré que face à une situation de crise majeure, les services de l'État sont à même de conduire des actions concertées d'un impact économique réel et immédiat. Cette expérience a par ailleurs mis en évidence la nécessité d'être attentif à une conduite aussi rapide que possible des procédures en amont afin de disposer d'un portefeuille d'opérations prêtes à démarrer lorsque le contexte le nécessite ou le permet. Elle a aussi démontré tout l'intérêt et l'efficacité d'une mobilisation concertée des services de l'État pour impulser, ou accompagner, des projets de natures diverses notamment en facilitant et en accélérant la conduite de procédures administratives complexes.

Au total, deux enseignements principaux peuvent être tirés de cette démarche : d'une part, l'État occupe toujours un rôle qui reste déterminant dans le pilotage de l'activité économique, d'autre part ses services ont la capacité de se mobiliser de façon concertée et efficace pour contribuer à la gestion des crises. Ce mode de travail doit être utilisé dans d'autres démarches.

Rechercher une meilleure synergie

de l'ensemble des services du MEDDTL et des partenaires associés

Les politiques publiques portées par un véritable «système global» régional



24/02/2011 : Réunion des organismes du MEDDTL Rhône-Alpes au CERTU.

Plus de
10 000
personnes au
service des
politiques
du MEDDTL

La création du MEEDDM (Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer) devenu depuis MEDDTL (Ministère de l'écologie, du développement durable des transports et du logement), s'est traduite, dans le cadre de la RGPP par une réorganisation profonde des administrations centrales, du réseau technique et des services territoriaux concernés : création des DREAL, (directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement), mise en place des nouvelles directions départementales interministérielles (DDI), restructuration des MIGT, réorientation des politiques des CETE, intégration des délégations régionales de l'ANAH dans les DREAL, mutualisation des services et missions supports (gestion administrative et paye des agents, comptabilité, achats, ...). Cette véritable transfiguration des services de l'État a profondément impacté leur mode de fonctionnement interne et les relations qu'ils entretiennent avec le public et leurs autres partenaires. Par ailleurs, des établissements publics placés sous la tutelle du ministère figurent également parmi les acteurs chargés de mettre en œuvre au plus près des territoires les politiques nationales portées par le MEDDTL. Cet ensemble de services et opérateurs constitue un véritable « système global » regroupant plus de 10 000 personnes en Rhône-Alpes.

Animation des actions : **Synergie et complémentarité**

2010 a ainsi connu une stabilisation progressive de l'organisation et du mode fonctionnement de ce système avec notamment une réunion stratégique des directeurs début 2010 et une réunion thématique ouverte à tous les opérateurs et services et portant sur le thème de la biodiversité (ceci à l'occasion de l'année de la biodiversité). La DREAL a également été attentive à développer les échanges et relations avec les organismes et services sous de nombreuses formes (rencontres bilatérales, actions thématiques communes, échanges d'information,...)

L'ensemble de ces démarches et actions ont montré une volonté largement partagée d'explorer et de mettre à profit les nombreuses synergies et complémentarités existantes, mais souvent méconnues, et de les développer dans une logique de meilleure efficacité, ceci tout en respectant les compétences et spécificités de chacun. Cette dynamique a vocation à être poursuivie et amplifiée en cohérence avec les autres démarches stratégiques engagées par l'État, telles que l'élaboration du PASE (Projet d'Action Stratégique de l'État).

Le DSR rhône-alpes : **Une stratégie unifiée et coordonnée**

Pour optimiser l'efficacité de l'ensemble des composantes de ce « système global », la définition d'une stratégie coordonnée et le renforcement de l'animation des actions s'avéraient nécessaires. Cette stratégie s'est traduite par l'élaboration, en 2010, du DSR (Document Stratégique Régional) du MEDDTL en Rhône-Alpes, sous le pilotage de la DREAL et en lien avec de nombreux partenaires. Défini par la circulaire ministérielle du 26 mars 2009, le DSR permet de décliner de façon cohérente et synthétique une stratégie régionale unifiée du ministère au regard des enjeux territoriaux. Le DSR a été approuvé dans sa phase définitive tout début 2011. Il est d'ores et déjà utilisé comme référentiel pour l'animation du réseau d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre en Rhône-Alpes des politiques publiques portées par le MEDDTL.



La DREAL en action

dans les départements

Les unités territoriales

assurent la représentation de la DREAL Rhône-Alpes dans les départements. Elles mettent en œuvre certaines missions de la DREAL, conformément à leur encadrement législatif et réglementaire et à l'organisation définie au sein de la direction. Ceci inclut notamment la réalisation des missions sous l'autorité du Préfet de département.

Leurs actions spécifiques s'exercent dans les domaines suivants :

aménagement et développement durable, contrôles techniques des véhicules routiers et surveillance des centres de contrôles agréés, surveillance des équipements sous pression et canalisations de transport de gaz et matières dangereuses, explosifs, énergie, après-mine, urbanisme et infrastructures, installations classées, mines et carrières, stockages souterrains, déchets.

De façon transversale, les faits marquants en 2010 dans toutes les unités territoriales ont été :

- en matière de risques technologiques, la prescription des PPRT qui est pratiquement achevée,
- la clôture des bilans de fonctionnement des installations classées dites IPPC qui est finalisée dans la plupart des départements,
- la délégation donnée par les préfetures de l'Ain, de la Loire et du Rhône à la DREAL pour l'agrément des centres de contrôles techniques et des contrôleurs (PL et VL).

L'UT 01

- **Equipements sous pression** : Les Services d'Inspection Reconnus (SIR) de Storengy à Etrez et Arkema à Balan ont fait l'objet de visites de surveillance approfondie. La reconnaissance du SIR d'Arkema à Balan a été reconduite.
 - **Canalisations** : L'UT de l'Ain a mené tout au long de l'année des opérations coup de poing dans le cadre de visites de surveillance des chantiers de Travaux Publics à proximité de canalisations de distribution de gaz. Le chantier des déviations des canalisations de transport de gaz dans le secteur de La Boisse a fait l'objet de visites de suivi. Enfin, l'étude de sécurité du Saumoduc qui relie Etrez à Poligny a été examinée.
 - **Véhicules** : Le Préfet de l'Ain a donné délégation à la DREAL pour l'agrément des centres de contrôles techniques et des contrôleurs (PL et VL). La surveillance des centres de contrôles techniques de véhicules légers et de poids lourds a donné lieu à des sanctions administratives et pénales. Le tribunal administratif a annulé la décision du préfet refusant d'agréer le centre auxiliaire de contrôle de poids lourds de la société indépendante SIFTAS. Un jugement en référé a contraint le préfet à instruire favorablement une nouvelle demande d'agrément. Le MEDDTL a fait appel.
 - **Installations classées** :
 - **Contrôles** : Les installations classées ont fait l'objet de 182 contrôles qui ont donné lieu à 43 sanctions administratives et 8 procès-verbaux d'infraction. L'UT a traité des nombreuses plaintes pour nuisances sonores relatives à l'entrepôt SCI Vendome Activité à Ambérieu-en-Bugey. Elle a réalisé les premières inspections à thématique Reach qui concernent les utilisateurs en aval de substances chimiques.
 - **Traitement et élimination des déchets** : La mise en conformité à l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 des quatre décharges concernées (Oyonnax « Veyziat », Saint-Trivier de Courtes, Misérieux et Saint-Etienne sur Chalaronne) a été achevée. La réhabilitation de la décharge du Plantay est en cours ; l'achèvement des travaux est prévu pour 2011. Dans le cadre de la cessation d'activité de la décharge de Ceyzérieu, la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS), a tenu sa première réunion. L'ensemble des CLIS des autres sites se sont réunies en 2010. L'UT a poursuivi son action de contrôle et de suivi du plan de résorption des appareils contenant des PCB.
 - **Transferts transfrontaliers de déchets** : L'UT a étendu ses compétences aux départements de la région Rhône-Alpes (sauf Isère et Rhône).
 - **Réduction des rejets industriels** : En ce qui concerne la Recherche de Substances Dangereuses pour l'Eau (RSDE), la phase de surveillance initiale pour 16 établissements s'est poursuivie et cette phase a été engagée pour 22 autres établissements. Un oxydateur thermique a été mis en service par les établissements Zanini à Oyonnax, cet investissement d'1 M€ permet une réduction significative des rejets en composés organiques volatils avec une mise en conformité réglementaire.
- La clôture des bilans de fonctionnement des installations classées dites IPPC a été réalisée.
- **Risques technologiques** : La démarche de prescription du PPRT d'Arkema à Balan a été finalisée en 2010. L'enquête publique du PPRT d'Ukoba à Saint Jean de Thurigneux s'est déroulée, permettant l'approbation du PPRT par le préfet, le 21 janvier 2011. L'UT poursuit l'examen des études de dangers des établissements concernés par les 4 PPRT restants.
 - **Sous-sol** : L'UT a géré en 2010 un accident du travail (1 blessé) sur la carrière « Cornella Ouest » exploitée par la société Vincent TP à Hauteville Lompnes, suite à l'effondrement d'un bloc de pierre. En ce qui concerne la Gestion des Risques miniers, des études détaillées portant sur les territoires concernés par les titres miniers de Douvres et de Seyssel ont été engagées.
 - **Coopération franco-genevoise** : L'UT participe au comité tri-partite de l'environnement relatif au CERN à Genève ainsi qu'au groupe de travail « déblais » de la commission « Environnement » du CRFG.



UNITÉ TERRITORIALE DE L'AIN
Immeuble DDT
23, rue Bourgmayeur – 01000 Bourg-en-Bresse – Tél. : 04 74 45 07 70 – Fax : 04 74 50 32 50

L'UT 26/07



UNITÉ TERRITORIALE DE LA DRÔME
Plateau de Lautagne – av. des Langories – 26000 Valence
Tél. : 04 75 82 46 46 – Fax : 04 75 82 46 49

UNITÉ TERRITORIALE DE L'ARDÈCHE
11, boulevard du lycée – 07000 Privas
Tél. : 04 75 66 38 66 – Fax : 04 75 66 38 67

- **Clôture des bilans de fonctionnement IPPC pratiquement finalisée**
En Ardèche, la clôture des bilans de fonctionnement de la quinzaine d'installations classées relevant de la directive IPPC (Integrated Pollution Prevention and Control) qui vise la mise en œuvre régulière des meilleures technologies disponibles, a été finalisée. La Drôme, concernée par deux fois plus d'établissements, a pratiquement terminé la démarche, un bilan de fonctionnement reste toutefois à instruire.
- **En Drôme : démarche de prescription des 4 derniers PPRT achevée**
La démarche de prescription des quatre derniers plans de prévention des risques technologiques (PPRT), hors plans relatifs aux stockages souterrains, s'est achevée en 2010. Les comités locaux d'information et de concertation (CLIC) ont tous été réactivés en 2010, hors stockages souterrains. La démarche d'élaboration des PPRT et les périmètres d'étude correspondant à chacun des établissements ont été communiqués et commentés auprès de l'ensemble des personnes intéressées. Pour mémoire, dans le département de la Drôme, 10 PPRT sont prévus, dont 2 liés aux stockages souterrains, et 7 CLIC sont constitués (dont 2 liés aux stockages souterrains).
- **Montélimar : une seconde plateforme logistique pour Amazon**
En août 2010, le Groupe Amazon, un des leaders mondiaux du commerce électronique a implanté sa seconde plateforme de logistique française sur la commune de Montélimar. Cette implantation dans un entrepôt d'un volume de 336 960 m³ est la première phase d'un développement qui pourrait à terme concerner 2 à 3 entrepôts de taille identique dans le même secteur. Celle-ci a généré 250 emplois fixes et autant d'emplois saisonniers. Après l'installation de LEROY MERLIN en 2008, cette arrivée rappelle tout le potentiel de stockage de la Drôme, que l'inspection s'attache à rendre sûr.
- **Des unités de traitement de lixiviat pour les installations de stockage des déchets non dangereux**
En Drôme, les exploitants des 4 installations de stockage des déchets non dangereux ont décidé de se doter d'unités de traitement de lixiviats (liquide résiduel ayant percolé dans les déchets) in situ, en remplacement des envois en station de traitement des eaux polluées ou d'un traitement sur place par campagne, par des unités mobiles. Deux de ces futures unités n'auront aucun rejet liquide.
- **Suivi de sites en liquidation judiciaire**
L'UT Drôme Ardèche a également effectué le suivi de sites en liquidation judiciaire : Quintenas, Color Extrême Décor Sud, ITDT, Champagne Métaux Rhône.... La priorité est avant tout d'obtenir la mise en sécurité des sites incluant l'évacuation des déchets et déchets dangereux et la clôture des zones dangereuses ; ces procédures passent très souvent par la prise d'arrêtés de mise en demeure puis de consignation à l'encontre des Syndics.
- **Concession de plomb argentifère du Chassezac : préserver les habitats des chauves-souris**
En concertation avec la DREAL et le parc naturel régional des Monts d'Ardèche, la société RECYLEX qui exploite la concession de plomb argentifère du Chassezac a réalisé les travaux de mise en sécurité des galeries tout en préservant les habitats des chiroptères identifiés sur le site. En titrant dans son journal d'information « les chauves-souris dorment enfin sur leurs deux oreilles », le parc naturel régional des Monts d'Ardèche salue la qualité des travaux réalisés.
- **Gaz de schiste : la Drôme et l'Ardèche au cœur des enjeux environnementaux**
Avec deux permis exclusifs de recherche affectant leur territoire, l'Ardèche et la Drôme sont au cœur des enjeux environnementaux associés à la technique d'hydrofracturation qui permet l'exploitation du gaz contenu dans le schiste.

l'JT 38



UNITÉ TERRITORIALE DE L'ISÈRE
44, avenue Marcellin Berthelot – 38030 Grenoble cedex 02
Tél. : 04 76 69 34 34 – Fax : 04 38 49 91 95

- **30 avril 2010 : réunion à Grenoble sur les PPRT avec Madame Chantal Jouanno**

Madame Chantal Jouanno, Secrétaire d'État chargée de l'Ecologie a réuni le 30 avril 2010, à la préfecture de l'Isère, l'ensemble des élus du Sud Grenoblois ainsi que les exploitants des sites SEVESO AS des plate-formes de Jarrie et de Pont de Claix avec à l'ordre du jour : les plans de prévention des risques technologiques (PPRT). A cette occasion, elle a annoncé officiellement l'engagement financier de l'État à hauteur de 40 M€ auprès de l'entreprise ARKEMA pour la mise en place de mesures techniques de maîtrise des risques supplémentaires sur la plate-forme chimique de Jarrie. Cet engagement était toutefois conditionné à l'approbation du PPRT correspondant dit « PPRT de Jarrie » avant le 31 décembre 2010.

- **Approbation du PPRT de Jarrie**

La durée réglementaire d'élaboration d'un PPRT étant de 18 mois, l'équipe projet constituée de l'unité territoriale de la DREAL et de la DDT de l'Isère a du mettre en œuvre tous les moyens et ressources nécessaires pour que le PPRT soit approuvé avant le 31 décembre 2010, et ce avec un périmètre d'étude de 4 100 m et 14 communes concernées :

- Arrêté préfectoral de prescription, le 14 juin 2010 ;
- Réunions publiques à Champ sur Drac, Jarrie et Vizille les 6, 7 et 9 juillet ;
- Enquête publique du 15 octobre au 15 novembre ;
- Arrêté préfectoral d'approbation du 20 décembre ;

La mission a été menée avec succès, puisque le 21 décembre 2010, la convention financière entre l'État et ARKEMA était signée.

A noter que dans le même temps, l'élaboration des PPRT de Roussillon, Domène, Bourgoin Jallieu, Saint Quentin Fallavier, Chasse sur Rhône et Voreppe se poursuivait à un rythme normal.

- **Le SPPPY institué par Madame Chantal Jouanno (Secrétaire d'État chargée de l'Écologie) le 30 avril 2010**

Lors d'une première visite à Grenoble le 16 mars 2009, Madame Chantal Jouanno avait annoncé la nécessité de créer une structure de concertation du type Grenelle sur l'agglomération grenobloise. L'équipe projet de la DREAL s'était fixée un délai de un an pour créer cette structure baptisée le SPPPY. Constitué de représentants des cinq collèges grenelliens (Collectivités, Associations, Socio-professionnels, Salariés et Etat), le SPPPY est co-présidé par Monsieur le Préfet et Monsieur Michel Issindou, Député de l'Isère. Son périmètre d'intervention est calqué sur celui du SCOT de la région de Grenoble. Il est composé de cinq commissions de travail : Risques majeurs, Qualité des milieux et Biodiversité, Air-énergie-climat, Santé-environnement, Aménagement et économies durables. Son secrétariat est assuré par l'unité territoriale de la DREAL.

C'est ainsi que ce même 30 avril 2010, Madame Jouanno a pu clôturer le colloque fondateur du SPPPY au World Trade Center.

2010 des Unités Territoriales

- **Organisation :**
L'UT de la Loire accueille dans ses locaux depuis fin 2010, la cellule de Contrôle des Ouvrages Hydrauliques pour les départements 07 et 42, rattachée au service Prévention des Risques.
- **Véhicules :**
La Préfecture de la Loire a donné délégation à la DREAL pour l'agrément des CCVL (centre de contrôles des véhicules légers) et des contrôleurs.
- **Risques :**
 - Risques technologiques : Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de SNF Floerger à Andrézieux-Bouthéon a été prescrit le 30 juin 2010.
 - Canalisations : La sensibilisation menée avec GrDF en direction d'entreprises de travaux publics pour la sécurité des travaux à proximité des canalisations de gaz a donné des résultats encourageants : - 5 % de dommages avec fuite, -38 % de dommages sans fuite par rapport à 2009.
 - Risques miniers : Suite aux «PAC» de septembre 2009, la DREAL s'est fortement impliquée dans les avis sur permis de construire. 247 avis ont été rendus en 2010.

L'UT 42



- **Installations classées :**

- Organisation : L'arrêté préfectoral (AP du 02 juillet 2010) d'organisation de l'inspection et de répartition des ICPE entre la DDPP et la DREAL a été actualisé. Cet arrêté préfectoral officialise le transfert des activités « déchets ménagers » et « première transformation du bois (scieries) » de la DDT à la DREAL.
- Programme IPPC : Le retard sur le programme IPPC a été comblé pour

les 44 établissements soumis. 13 bilans de fonctionnement ont été traités et suivis d'un arrêté préfectoral complémentaire. L'aciériste Aubert et Duval s'engage dans un programme quinquennal de 11 M€ d'investissements pour améliorer les rejets eau et air.

- **Cessation d'activités – réhabilitation des sites :**

L'année a été marquée par le dépôt de dossiers de cessation d'activités d'entreprises importantes : Kennametal à Andrézieux-Bouthéon, Sullair à Montbrison, Akers à Fraisses, Siemens à St-Chamond, Thyssenkrupp-Mavilor à L'Horme, ainsi que par l'instruction de nombreux dossiers de sites et sols pollués notamment en accompagnement des programmes de l'EPASE et l'EPOA pour le renouvellement urbain.

- **Évènements et accidents 2010 :**

- Le dépôt sauvage de pneumatiques usagés de Sury-le-Comtal (3000 t) a été éliminé pendant l'été 2010 sur financement du Ministère de l'Environnement, via l'association Recyvalor.
- En mai 2010, la détérioration d'une source scellée radioactive dans l'établissement Feurs-Métal à Feurs a occasionné un lourd programme de décontamination des locaux et des moules de fabrication.
- En avril 2010, une explosion de gaz a endommagé le four d'incinération des boues de la station du Porchon et a entraîné une suspension d'activité.
- En octobre 2010, la déflagration de laitier en fusion dans l'établissement VALDI à FEURS a fait 2 blessés. L'activité a du être suspendue.
- En décembre 2010, l'incendie de Setforge Extrusion à L'Horme a entraîné la destruction de l'atelier de traitement de surface.



Les faits marquants

- **Risques technologiques - Prescription des PPRT :**

A l'exception du site de Genay l'ensemble des éléments nécessaires à la prescription des PPRT ont été finalisés sur le département du Rhône et ce pour les sites déjà classés AS. Les travaux d'élaboration des PPRT ont largement été engagés avec l'organisation des réunions des personnes et organismes associés ainsi que l'organisation de réunions publiques.

- **Dossiers relatifs à l'implantation ou l'évolution de nouvelles unités :**

Parmi les projets les plus significatifs, il peut être mentionné :

- Autorisation d'un nouvel établissement SEVESO Seuil Haut , établissement Ceregrain à Belleville,
- Autorisation d'une nouvelle plateforme de recyclage des déchets inertes : société Ancycla à Anse,
- Autorisation d'une nouvelle unité de séchage des boues dans le cadre de l'implantation de la nouvelle station d'épuration de La Feysine à Villeurbanne,
- Autorisation de l'extension de la capacité de traitement des eaux de la STEP de Saint-Fons,
- Extension des Laboratoires Aguetant à Saint-Fons.

- **Cessation d'activité – réhabilitation de sites :**

Parmi les gros chantiers de réhabilitation et de remise en état de sites, il est noté les opérations de déconstruction des installations de la société Givaudan à Lyon 8ème ainsi que les travaux de dépollution des sols.

- **Action RSDE :**

La seconde phase de l'action nationale de recherche des substances dangereuses pour l'eau (RSDE) s'est poursuivie avec l'examen en CODERST des arrêtés de prescription d'une surveillance pour 73 établissements relevant de l'inspection par la DREAL.

- **Bilans de fonctionnement :**

Un effort important a été accordé à l'examen et la clôture des bilans de fonctionnement des installations classées dites IPPC avec en particulier la finalisation des suites de cette démarche pour la raffinerie de Feyzin et de Rhodia Engineering Plastics. L'exercice au titre de 2010 se poursuivra avec la finalisation de trois dossiers au premier semestre 2011 (Arkema Pierre-Bénite, Rhodia PI, Bluestar Silicones).

- **Équipement sous pression (ESP) :**

Suite à des fuites rencontrées sur des vannes RIGAU fabriquées en Chine dans une unité de la société TOTAL à Gonfreville, un plan de contrôle (recensement et analyse de criticité) concernant environ 1500 vannes pouvant présenter des insuffisances de tenue au froid a été engagé au sein de la raffinerie TOTAL de Feyzin. Un arrêté d'urgence a été prescrit à l'établissement en date du 16 mars 2010. Ce plan de contrôle n'a pas mis en évidence la nécessité d'un remplacement urgent de matériel, 122 vannes devront néanmoins être remplacées à court ou moyen terme. Dans cette attente, elles font l'objet d'un suivi particulier.

La DREAL a prononcé le 11 mai 2010 la reconduction de la reconnaissance du SIR (service d'inspection reconnu) de la Raffinerie de Feyzin.

- **Canalisations :**

Le suivi des chantiers de travaux à proximité des canalisations de transport et de distribution est actif par une information en temps réel de GrDF sur les accrochages. Dans les cas d'absence de DICT (Déclaration d'intention de commencement de travaux), ce suivi permet de réaliser des inspections réactives. Ainsi en 2010, 2 inspections menées ont entraîné un procès verbal de délit, et 4 inspections ont été engagées dans le cadre d'une opération coup de poing.

- **Véhicules :**

La DREAL a repris la totalité de l'instruction des demandes d'agrément des contrôleurs et des centres de contrôles techniques de véhicules légers et lourds, à compter du deuxième trimestre 2010 par délégation du Préfet du Rhône, ainsi que l'instruction des sanctions administratives en cas de manquement constatés. Sur proposition de la DREAL, l'agrément d'un centre de contrôle technique de véhicule légers, qui délivrait des procès verbaux de complaisance, a été retiré. Une seconde proposition est en cours d'instruction.

l'UT 69





UNITÉ TERRITORIALE DE LA SAVOIE
430, rue de Belle Eau – ZI des Landiers Nord – 73000 Chambéry – Tél. 04 79 62 69 70 – Fax 04 79 69 51 61

l'UT 73174



UNITÉ TERRITORIALE DE LA HAUTE-SAVOIE
129, avenue de Genève – 74000 Annecy – Tél. 04 50 08 09 00 – Fax 04 50 08 09 20

- **Risques technologiques : prescription des PPRT finalisée**

Les deux derniers PPRT, MSSA à Saint-Marcel (73) et Thermphos à Epierre (73) ont été prescrits le 18 mars 2010. Ainsi, la prescription des huit PPRT des neuf établissements « Seveso – seuil haut » implantés dans les Deux Savoie, a été finalisée. Pour certains, le déroulement de la procédure d'élaboration est très avancé et l'approbation est envisagée pour 2011. Il s'agit des PPRT de GPHS à Annecy (74), d'EPC à Chignin (73), d'Ugitech à Ugine (73) et de RTA à Saint-Jean-de-Maurienne (73).

- **Un plan de protection de l'atmosphère (PPA) en Haute-Savoie**

En vallée de l'Arve, les résultats de la surveillance de la qualité de l'air ont montré que les exigences fixées au plan européen n'étaient pas respectées. Le préfet de la Haute-Savoie a lancé, le 27 septembre 2010 à Bonneville, le processus de rédaction du PPA. Le périmètre retenu comprend 41 communes réparties entre La Roche-sur-Foron et Vallorcine. La gouvernance du processus repose sur quatre collèges représentant les parties prenantes : les collectivités territoriales, les associations et personnes qualifiées, les représentants de l'industrie et du secteur des transports et l'Etat. Les grandes étapes du PPA sont les suivantes : octobre 2010 à avril 2011, élaboration du projet dans le cadre de comités de rédactions et de réunions plénières ; avril à juillet 2011 : présentation du projet au CODERST et délibération des collectivités territoriales ; septembre 2011 : déroulement de l'enquête publique et approbation du PPA par arrêté préfectoral.

- **Carrières, mines et explosifs**

Après la prescription du PPRM de Sonnaz-Voglans, lié à 4 anciennes concessions de lignite, le 20 août 2009, le travail des services de l'Etat pour élaborer le zonage réglementaire et son règlement associé, s'est poursuivi en 2010. Deux réunions publiques ont eu lieu début 2011 et l'approbation peut être envisagée pour fin 2011. Les actions relatives aux dépôts d'explosifs, au nombre de 160, notamment dans les stations de sport d'hiver, se sont poursuivies. Consécutivement à une modification substantielle de la réglementation le 4 juillet 2010, de nombreux dossiers, déposés antérieurement, ont fait l'objet de régularisations administratives.

- **Réduction des substances dangereuses**

Dans la vallée de l'Arve (74), plusieurs ateliers de travail mécanique des métaux ont supprimé l'utilisation du trichloréthylène pour le remplacer par un solvant pétrolier moins nocif. Parmi ces industriels, on peut citer : Frank et Pignard, Bouverat, Alpen'tech (usine 1).

- **Activité véhicules et équipements sous pression (ESP) :**

Dans le cadre de la surveillance administrative des CCVL notamment, les manquements constatés ont conduit l'unité territoriale à proposer des sanctions soit 6 avertissements de centres de contrôles, 3 propositions de suspensions, effectives pour 2 centres de contrôles, 2 avertissements de contrôleurs ; 5 suspensions d'agrèments pour des contrôleurs.

- **Sécurité des pipelines et urbanisation**

L'unité territoriale a émis 118 avis relatifs aux procédures de consultations. Une quarantaine d'entreprises a fait l'objet d'un courrier de la DREAL suite à des agressions de canalisations de distribution de gaz au cours de différents chantiers.

Les chiffres clés des UT

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

	AIN	ARDECHE	DROME	ISERE	LOIRE	RHONE	SAVOIE	HAUTE-SAVOIE
Etablissements SEVESO seuil haut Autorisation Servitude	6		9	27	1	26	8	1
Etablissements SEVESO seuil bas	5	3	4	20	2	10	7	2
Nombre d'inspections	215	55	139	229	148	250	130	166

Indicateurs clés

	AIN	ARDECHE	DROME	ISERE	LOIRE	RHONE	SAVOIE	HAUTE-SAVOIE
Dossiers présentés en CODERST	45	21	85	181	70	121	50	58
Dossiers présentés en commission départementale de la nature, des paysages et des sites, formation carrières	5	3	9	37	5		1	3
Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)	5	-	8	13	1	13	7	1
Animation des Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC)	3	-	5	6	1	10	5	1
Commission Locale d'Information et Suivi (CLIS)	8	4	8		7		2	5
Elaboration du Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM)	0	1		2	-	0	2	0
Sites et Sols Pollués Basol (SSP)	57	-	-	-	-	-	-	-

Contrôles techniques

	AIN	ARDECHE	DROME	ISERE	LOIRE	RHONE	SAVOIE	HAUTE-SAVOIE
Centres de contrôle technique poids lourds (CCPL)	6	2	7	9	4	15	4	4
Centres de contrôle technique véhicules légers (CCVM)	57	36	60	112	57	132	39	68
Réception par type	26	79		20	17	55	-	-
Réceptions à titre isolé	complexes	53		36	1	104	9	2
	simples	330		662	945	1 486	439	612
Visites de surveillance	CCPL	1	3	3	3	6	1	1
	CCVL	14	9	15	26	14	9	17
Supervisions de visites techniques de PL	48	15	52	71	52	103	9	24

Les **fonctions supports**



Service Animation Stratégique et Programmation

Le Service ASP a pour mission d'apporter son appui à la direction pour le pilotage de la DREAL. Il est notamment chargé de piloter la programmation des BOP, Budget Opérationnel de Programme, d'assurer le suivi budgétaire, le suivi des effectifs et le contrôle de gestion dans le cadre de la LOLF, de développer et de mettre en œuvre la politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) et de formation, de préparer la mission d'harmonisation des personnels de catégorie C et B, de déployer la démarche qualité.

> Poursuite de la démarche qualité initiée en 2009

L'objectif premier de la démarche qualité DREAL est d'associer l'ensemble du personnel de la DREAL à une recherche continue de l'amélioration des processus prioritaires. Les processus prioritaires sont les activités de la DREAL présentant des risques



de dysfonctionnements importants du fait de leur transversalité, de leur complexité et/ou des changements intervenus depuis la création de la DREAL. L'année 2010 a permis de franchir plusieurs étapes nécessaires au déploiement de la démarche qualité : l'adoption de la déclaration de politique qualité (9 février 2010), l'établissement de la cartographie des processus prioritaires, la désignation des pilotes de ces processus, l'animation d'un réseau de relais de la démarche dans les services (les correspondants qualité), la formalisation des premières fiches de description des processus.

> Déploiement de la démarche de contrôle interne comptable

La mise en place du contrôle interne comptable (CIC) est une des conséquences de la LOLF de 2001. Elle a pour but de garantir que les comptes de l'État présentent une image fidèle de sa situation financière et de son patrimoine. La DREAL Rhône-Alpes coordonne le déploiement du contrôle interne comptable dans l'ensemble des services régionaux de la sphère MEDDTL. A ce titre, elle anime un réseau composé de référents chargés de déployer le contrôle interne

comptable dans leurs services (DDT, CETE...) et de représentants du centre de prestations comptables mutualisées (CPCM).

> Un pilotage optimisé des dossiers et projets

Suite au travail de redéfinition des unités de travail réalisé en 2009, l'outil de suivi d'activité SALSA a pu être déployé dès le début du 2ème trimestre 2010. Les résultats ont été transmis au ministère début 2011. Cet outil, avant tout dédié au rendu compte du ministère auprès du Parlement sur la répartition de la masse salariale par programmes, peut également être utilisé dans le cadre du pilotage des services de la DREAL. Apportant une visibilité sur l'activité des agents, il permet d'ajuster les besoins et ressources en fonction des différents projets en cours ou à venir et d'optimiser leur pilotage.

> Un livre blanc pour accompagner les évolutions métiers

L'équipe GPEEC/formation de SASP a finalisé en 2010 l'inventaire de l'ensemble des emplois et métiers de la zone de gouvernance Rhône-Alpes. Cette démarche a permis d'identifier les évolutions prévisibles à trois ans ainsi que les compétences rares qu'il est primordial de maintenir pour assurer la pérennité des missions exercées par les services du MEEDDM en région. Parallèlement, des groupes de travail composés de représentants de la zone de gouvernance DREAL et de la DRAAF ont participé à la rédaction d'un livre blanc articulé autour de cinq thématiques : la gestion des déploiements, l'articulation des missions au niveau régional et local, la « grenellisation » des métiers, la nouvelle ingénierie du Développement Durable, les emplois à technicité pointue.

Ce livre blanc, validé début 2011, s'articule notamment avec la démarche nationale « plan perspectives ressources humaines 2013 » pour décliner en région les conditions d'accompagnement des évolutions à venir, en intégrant les réformes au niveau central et le déploiement régional.

> Optimisation du traitement collaboratif des dossiers entre les Unités territoriales (UT) et le siège

Les projets départementaux relevant de la compétence des UT sont, lorsque les enjeux sont importants, traités en collaboration avec le siège. Un séminaire a été organisé le 1er octobre 2010 afin d'optimiser les pratiques de travail entre les UT et le siège. Un diagnostic de préparation de ce séminaire a permis d'organiser des ateliers thématiques dans lesquels les agents des UT et du siège ont pu recenser les faiblesses de leurs pratiques et proposer des pistes d'amélioration. Les pistes d'amélioration recueillies ont fait l'objet d'une synthèse et d'une proposition de plan d'action.



Service Ressources Humaines

L'unité du Personnel a assuré en 2010 :

la gestion de proximité des agents du MEDDTL, du MEIE ou du MAAPRAT en poste à la DREAL (723 agents en poste au 31/12/2010) avec pour principales missions : la gestion des mobilités, la gestion du temps de travail, la gestion des promotions, la gestion du régime indemnitaire, la gestion des retraites, la gestion des accidents de service et le paiement des prestations sociales, la gestion administrative et financière de plus de 3 000 agents du MEDDTL dans le cadre du Pôle Support Intégré (PSI) Gestion Administrative et Paie.

> Objectif : gérer les 6000 agents du MEDDTL en Rhône Alpes

Le PSI créé en 2009 au sein de l'unité du Personnel a poursuivi en 2010 son déploiement opérationnel. Son objectif est, à terme, de prendre en charge la gestion de l'ensemble des agents du MEDDTL en poste dans un service de la région Rhône-Alpes, soit plus de 6 000 agents. Le nombre d'agents gérés est passé de 2100 à plus de 3000 au cours de l'année 2010, avec l'intégration de quatre nouveaux services : le CERTU, le CETU, la Direction Départementale des Territoires (DDT) 42 et la DDT 73.

La mise en place de l'outil Réhucit GP en remplacement l'outil RH GESPER/GESFIN a été réalisée avec succès malgré des difficultés inhérentes à l'outil. A noter que pour cette opération, la DREAL Rhône-Alpes était le site pilote pour tester le kit méthodologique de déploiement. D'importantes actions de décroisement d'activité ont été effectuées entre le PSI et les cellules RH des services antérieurement gérés par l'ex DRDE, à savoir la DDT 69, la DIR CE et la DREAL (décroisement interne au service). A fin 2010, le niveau d'avancement du décroisement était de l'ordre de 80%.

> Les chantiers RH particuliers

L'unité du Personnel a géré tout au long de l'année 2010 de nombreux chantiers en dehors de ses missions récurrentes :

- ↳ la mise en place d'un règlement ARTT (Aménagement et Réduction du Temps de Travail) unifié au sein de la DREAL à l'issue de quatre réunions de travail avec les organisations syndicales,
- ↳ la mise en place de la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) pour les agents de catégorie A administratif,
- ↳ l'organisation des élections pour les Commissions Administratives Paritaires (CAP) locales et nationales de catégorie C,
- ↳ la mise en place des Commissions Administratives Paritaires (CAP) locales de catégorie C, CAP gérées désormais à une échelle régionale,
- ↳ le recrutement de 16 agents en Echelle 3 (recrutement sans concours) et de 2 travailleurs handicapés.

> Un dialogue social permanent

Le Service Ressources Humaines veille au bon fonctionnement constant du dialogue social. Le Comité Technique Paritaire (CTP) s'est réuni six fois en 2010. Par ailleurs, le Comité Local Hygiène et Sécurité (CLHS) a été créé. Il s'est réuni pour la première fois en décembre 2010.

> Une veille sociale indispensable

Le service social régional a continué à intervenir en 2010 pour l'ensemble des services du MEDDTL de la Région et pour les DDT. Il a assuré une veille sociale suite aux diverses réorganisations qui ont affecté les services et a été amené à recevoir près de 20 % des agents des services. Les orientations de son projet de service vont l'amener à mettre l'accent à l'avenir sur la prévention des risques psycho-sociaux, l'insertion, l'adaptation et le maintien dans l'emploi des agents et notamment des travailleurs handicapés, en lien avec les partenaires de travail et les équipes GRH.

> Une approche unifiée de l'hygiène et de la sécurité

Suite au départ de l'un des deux médecins, le pôle de Médecine de Prévention a été consolidé avec le recrutement d'un nouveau médecin. Ce pôle prend ainsi en charge dans de bonnes conditions le suivi médical des agents de la DREAL, de la DDT 69, du CERTU, de la DIR CE (site de Lyon) et du Service Navigation Rhône-Saône.

L'Animateur Sécurité Prévention (ASP) et son adjoint ont poursuivi en 2010 leurs visites sur site, les mises à jour des registres de sécurité, des consignes d'urgence et d'évacuation des locaux et le montage de formations pour les habilitations électriques, le secourisme ou le maniement des extincteurs. Ce travail a permis de poser les bases d'une approche unifiée de l'hygiène et de la sécurité au sein de la DREAL en vue de l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) de la DREAL. A noter que l'ASP et son adjoint interviennent non seulement pour la DREAL mais également pour le CERTU et la DDT 69.

Enfin, le Service Ressources Humaines a pris en charge en 2010 l'animation du réseau des Secrétaires Généraux (SG) de services MEDDTL et des DDT de la Région avec une dizaine de réunions organisées.

Service Affaires Matérielles, Informatiques et Financières

Le service AMIF a pour mission d'assurer le bon fonctionnement matériel de la DREAL et des autres services de l'État en Rhône-Alpes pour lesquels il assure des prestations. Ses champs d'intervention sont l'informatique et la téléphonie, la comptabilité et les marchés, la gestion des archives, la gestion et l'exploitation du patrimoine immobilier, la logistique et les achats, la gestion de l'accueil et des relations avec le public. Ce service est largement mutualisé avec la DDT 69 et la DIR-CE.

> Mutualisation de la comptabilité des services de l'État en région

Dans le cadre de la RGPP, l'organisation de la fonction financière et comptable a conduit à la création de centres de prestations comptables mutualisés (CPCM). Ces centres ont vocation à prendre en charge l'ensemble des actes de gestion comptable des services relevant de leur compétence (30 services pour le seul CPCM de la DREAL Rhône-Alpes !). Le CPCM possède deux antennes : une à Grenoble qui prend en charge les actes des DDI 38, 73, 74 et STRMTG et une à Lyon pour les autres services. La mise en place a commencé au 1er janvier 2010 avec la gestion des programmes de fonctionnement. S'y est ajoutée au 1er juillet 2010 la gestion des programmes 143 (enseignement agricole) et 113 (urbanisme, paysage, eau et biodiversité). Le CPCM a réalisé, au cours de l'année 2010 plus de 70 000 actes de gestion (engagements juridiques, services faits et demandes de paiement). De plus, la création du CPCM a fortement sollicité les unités immobilier-logistique et informatique, ainsi que l'unité archives du fait de la grande quantité de documents à conserver.



> Poursuite des regroupements des services de l'État en région

Plusieurs services de l'État, notamment les Directions Départementales Interministérielles du Rhône, ont commencé en 2010 à rejoindre leurs futurs locaux. De ce fait, la DREAL a dû procéder à des déménagements transitoires dans l'attente du déménagement final sur un site unique (immeuble « Lugdunum ») prévu fin 2011. L'activité du service AMIF a été très fortement impactée par ces mouvements, notamment les unités informatique, archives et immobilier-logistique au cours du dernier trimestre.

> Participation à la démarche qualité

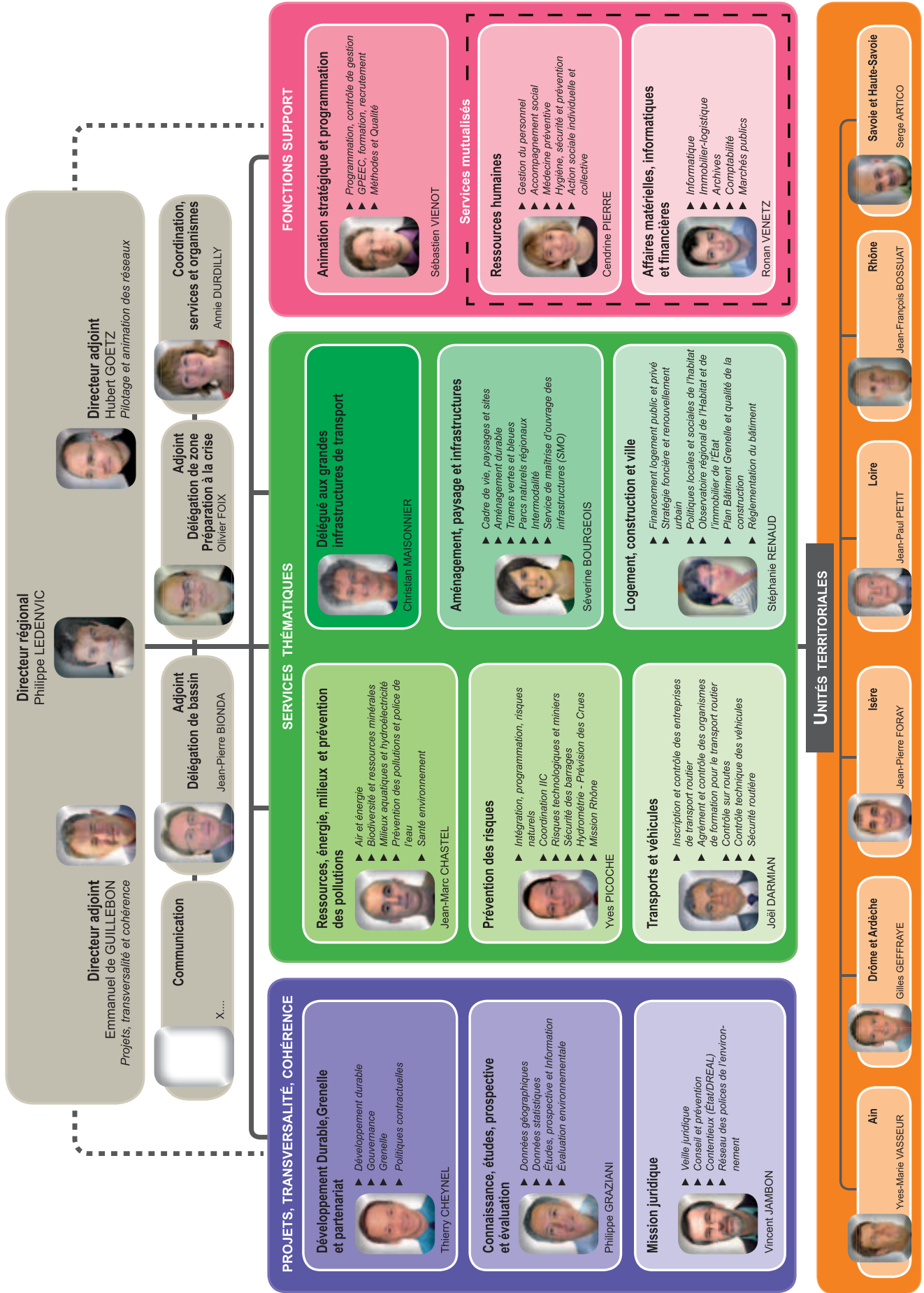
Dans le domaine des marchés publics, l'unité a mené en partenariat avec la mission qualité et les différents services mutualisés sa première revue de processus. Celle-ci a donné lieu à des modifications du processus et de la procédure et à une nouvelle publication fin 2010. 125 marchés ont ainsi été instruits et notifiés dans l'année, aucun contentieux n'a été relevé.

D'autre part, une démarche d'écriture de procédures uniques a été initiée pour certaines questions logistiques (gestion du courrier, achat des titres de transports SNCF, etc.). Ces procédures doivent s'intégrer aux futurs processus de gestion des relations avec le public et de gestion de l'environnement de travail et des infrastructures.

> 2000 postes informatiques gérés

Le périmètre d'intervention de l'unité informatique ne concerne pas uniquement la DREAL, il intègre la DIR CE, la DDT 69, la MIGT 6, MILOS, etc... Cela représente environ 1 500 agents et près de 2 000 postes informatiques. Au cours de l'année 2010, ce sont plus de 4 000 demandes d'intervention qui ont été prises en charge. Par ailleurs, l'unité informatique travaille à la convergence des systèmes d'information et a, par exemple, piloté la connexion du service ASP au nouveau système central d'authentification Amande. Enfin, un système de cession gratuite du matériel de plus de 5 ans a été organisé.

Organigramme de la DREAL Rhône-alpes



L'ABCDAire de la DREAL Rhône-Alpes

AASQA	Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'air
ADEME	Agence Déléguée à l'Environnement et à la Maîtrise de l'Energie
AERMC	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
ARS	Agence Régionale de la Santé
ASN	Autorité de la Sûreté Nucléaire
BARPI	Bureau d'Analyses Des Risques et Pollutions Industriels
BETCGB	Bureau d'Etudes Techniques et de Contrôle Des Grands Barrages
BOP	Budget Opérationnel de Programme
BRGM	Bureau de la Recherche Géologique et Minière
CCSTI	Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle
CCVL	Centre de Contrôle de Véhicules Légers
CEA	Commissariat à l'Energie Atomique et Aux Energies Alternatives
CERTU	Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'urbanisme et les Constructions Publiques
CETE	Centre Technique de l'Equipement
CETU	Centre d'Etudes des Tunnels
CGDD	Commissariat Général au Développement Durable
CLIC	Comité Local d'Information et de Concertation
CODERST	Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
COV	Composés Organiques Volatils
CRCI	Chambre Régionale de Commerce et de l'industrie
CRICR	Centre d'Information et de Coordination Routière
CSTB	Conseil Scientifique et Technique du Bâtiment
CVRH	Centre de Valorisation des Ressources Humaines
DDPP	Direction Départementale Protection des Populations
DDT	Direction Départementale des Territoires
DICT	déclaration d'intention de commencement de travaux
DIRCE	Direction Interdépartementale des Routes Centre Est
DIRECCTE	Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DTA	Directive Territoriale d'Aménagement
ENTPE	Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat
EPANI	Etablissement Public d'Aménagement Nord Isère
EPASE	Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne
EPORA	Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes
ERU	Eaux Résiduaires Urbaines
ESP	Equipements Sous Pression
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FNTR	Fédération Nationale des Transports Routiers
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IGN	Institut Géographique National
IPPC	Integrated Pollution Prevention And Control

MIGT	Mission d'inspection Générale Territoriale
LOLF	Loi Organique Relative à la Loi de Finances
ONEMA	Office National de l'Eau et Des Milieux Aquatiques
ONF	Office National des Forêts
PAE	Plan d'administration Exemple
PAPI	Programme d'actions pour la Prévention des Inondations
PCET	Plan Climat Energie Territorial
PNACC	Plan National d'Adaptation au Changement Climatique
PNSE	Plan National Santé Environnement
PPA	Plan de Protection de l'Atmosphère
PPRM	Plan de Prévention des Risques Miniers
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
RFF	Réseau Ferré de France
RSDE	Recherche des Substances Dangereuses dans l'eau
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAGE	Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eau
SIG	Système d'Information Géographique
SNIT	Schéma National des Infrastructures de Transport
SNRS	Service de la Navigation Rhône Saône
SPC	Service Prévention des Crues
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Energie
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
STRMTG	Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés
TLF	Fédération des entreprises de Transport et de Logistique de France
TMD	Transport des Matières Dangereuses
VNF	Voies Navigables de France
ZNIEFF	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Rhône-Alpes
69509 Lyon cedex 03
Tél. 04 78 62 50 50
Fax. 04 72 60 66 32

www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

